



RAPPORT ANNUEL

EXERCICE 2012

SOMMAIRE

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT ANNUEL	3
EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION BERNARD LOISEAU SA DE JANVIER A DECEMBRE 2012	5
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BERNARD LOISEAU S.A. A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE	6
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	19
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	41
COMPTES SOCIAUX BERNARD LOISEAU SA	43
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	44
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.....	56
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES	58
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA REDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D'ACTIONNACHETEEES	62
RAPPORT SPECIAL SUR LA REALISATION DES OPERATIONS D'ACHAT D'ACTIONNACHETEEES.....	63
TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE	66

BERNARD LOISEAU SA
Société Anonyme au capital de 1 790 125 €
Siège Social : 2 rue d'Argentine 21210 Saulieu
Dijon B 016 050 023

Attestation du responsable du rapport annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Bernard Loiseau SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant en page 5) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Présidente du Conseil d'administration
Dominique Loiseau

GROUPE BERNARD LOISEAU

CHIFFRES CLES CONSOLIDES COMPARES *(EN MILLIERS EUROS)*

	31 DECEMBRE 2012	31 DECEMBRE 2011
	IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires	9 560	9 798
Résultat opérationnel	153	738
Résultat net	113	450
Capital social	1 790	1 790
Capitaux propres	11 086	11 049
Dettes financières à plus d'un an	558	735
Actifs non courants	8 981	9 257
Trésorerie nette	3 495	3 729
Endettement financier	742	944
Total état de situation financière	13 856	14 077
Dividendes	71	0
Bénéfice net par action en euros (hors actions d'autocontrôle)	0.08€	0.32€

Evolution du cours de l'action Bernard Loiseau SA de janvier à décembre
2012

Date	Cours moyen	Cours le plus haut	Cours le plus bas	Volume des titres échangés par mois	Capitaux échangés par mois (€)
Janvier	3,47	3,55	3,35	4 754	16 329
Février	3,65	3,80	3,55	4 270	15 603
Mars	4,04	4,21	3,80	7 250	28 857
Avril	4,10	4,20	3,99	3 657	14 886
Mai	4,01	4,05	3,95	1 155	4 608
Juin	3,84	3,95	3,70	18 159	70 426
Juillet	3,78	3,88	3,71	4 091	15 539
Août	3,80	3,91	3,70	4 112	15 854
Sept	3,89	3,95	3,81	4 181	16 322
Octobre	3,70	3,81	3,65	42 217	156 364
Novembre	3,80	3,91	3,71	4 831	18 545
Décembre	3,93	3,95	3,82	1 403	5 514

Place de cotation des actions : Bourse de Paris – Nyse Alternext
Code ISIN FR0000066961 – Mnemo ALDBL

Rapport du Conseil d'administration de BERNARD LOISEAU S.A. à l'Assemblée générale mixte

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée générale ainsi que nous en font obligation la loi et nos statuts, à l'effet de soumettre à votre approbation :

Les décisions ordinaires

- après lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;
- après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, les conventions visées à l'article L.225-38 du code de commerce ;
- affectation du résultat ;
- après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 ;
- renouvellement mandats d'administrateurs ;
- renouvellement de l'autorisation donnée au Conseil d'administration d'intervenir sur le marché pour acheter et vendre des actions de la société, ainsi que de réduire le capital par annulation d'actions ;
- pouvoirs pour les formalités.

Les décisions extraordinaires

- après lecture du rapport des commissaires aux comptes, l'annulation des actions auto détenues par la société ;
- pouvoirs pour les formalités.

Au présent rapport est annexé, conformément aux articles R 225-83 et R 225-102 du code de commerce, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

A. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Normes IFRS pour les états financiers consolidés

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation définis par les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Bernard Loiseau ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie évalués à la juste valeur en contrepartie de l'état du résultat global.

Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2012

Le groupe Bernard Loiseau applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2012 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>.

Le groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB, car non encore adoptées par l'Union Européenne.

Dans son « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres », le groupe présente un résultat opérationnel courant qui correspond au concept employé dans la recommandation du CNC n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009.

Au cours de l'exercice, le groupe Bernard Loiseau a adopté la nouvelle norme IFRS 7, dont l'application est obligatoire pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2012, relative aux informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers.

Cette norme n'implique pas de conséquences sur le résultat net et la position financière du groupe, ni sur la présentation des comptes et de l'information financière ; car le groupe Bernard Loiseau n'est pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ce texte au 31 décembre 2012.

Le groupe n'a pas non plus anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2012, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- Annual improvements (texte publié par l'IASB le 17 mai 2012) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 1 : amendements relatifs à la présentation des autres éléments du résultat global,
- IAS 12 : amendements relatifs au recouvrement des actifs sous-jacents,
- IAS 19 : amendements relatifs aux avantages au personnel,
- IAS 27 révisée : états financiers individuels,
- IAS 28 révisée : participations dans des entreprises associées et des co-entreprises,
- IAS 32 : amendements relatifs à la compensation des actifs et passifs financiers,
- IFRS 1 : amendements relatifs à l'hyperinflation grave, à la suppression des dates fixes pour les premiers adoptants et aux subventions publiques,
- IFRS 7 : amendements relatifs aux informations à fournir en annexe dans le cadre de compensation des actifs et passifs financiers
- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39,
- IFRS 10 : états financiers consolidés,
- IFRS 11 : partenariats,
- IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités,
- IFRS 13 : évaluation à la juste valeur,
- IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 : amendements relatifs aux modalités de première application,
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : amendements relatifs à l'exception au principe de consolidation des filiales détenues par des entités d'investissement,
- IFRIC 20 : frais de déblaiement engagés.

A ce stade, le groupe n'est pas concerné par ces textes, ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

2. Référentiel comptable français pour les comptes sociaux

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte :

- du règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable homologué par l'arrêté du 22 juin 1999,
- des règles comptables sur la définition des actifs, amortissements et dépréciations issues des règlements CRC 2002-10, CRC 2004-06 ; applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005,
- des règlements ultérieurs applicables du CRC, et de l'autorité des normes comptables, ainsi que des avis et recommandations publiés par le Conseil National de la Comptabilité ou l'autorité des normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, et dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes comptables adoptées en 2012 sont identiques à celles de l'exercice précédent.

B. SITUATION ET ACTIVITE DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE

1. Faits marquants

Le groupe Bernard Loiseau résiste bien à la crise, avec un résultat net consolidé toujours bénéficiaire, s'élevant à 113 K€.

L'année 2012 particulièrement difficile dans les secteurs de la restauration et de l'hôtellerie, a enregistré une **baisse de l'activité du groupe Bernard Loiseau de 2%** par rapport à 2011.

Pour ce qui est de la qualité de nos prestations :

- A Saulieu, le restaurant du **Relais Bernard Loiseau** a maintenu ses 3 étoiles au guide Michelin en 2013 pour la 22ème année consécutive,
- Le restaurant **Loiseau des Vignes**, ouvert à Beaune en juillet 2007, a obtenu sa première étoile au guide Michelin en mars 2010, et l'a maintenue en mars 2013.

Tout au long de l'année 2012, les deux pôles géographiques ont eu des tendances d'activité très divergentes:

- En Bourgogne : une activité du premier semestre en augmentation de 5%, mais en baisse de -9% sur le deuxième semestre 2012, soit une activité cumulée en baisse de -3% ;
- A Paris : une activité du premier semestre en repli de 6%, mais en augmentation de 10% sur le deuxième semestre, soit une activité cumulée en légère augmentation de 0,20%.

2. Les chiffres clés

2.1 Données consolidées

Les comptes 2012, arrêtés par le Conseil d'administration, font apparaître les résultats suivants:

- un chiffre d'affaires consolidé de 9.560 K€, contre 9.798 K€ en 2011, soit une baisse de 2% ;
- un résultat opérationnel courant bénéficiaire de 153 K€ en 2012, contre 710 K€ en 2011;
- un résultat net consolidé bénéficiaire de 113 K€, contre 450 K€ en 2011.

Contribution au résultat net de chaque pôle géographique (en K Euros)

Pôle géographique	2012	2011	Var
Bourgogne	+138	+269	-48%
Paris	-25	+181	-113%
Résultat net consolidé	+113	+450	-75%

Rappelons que le pôle géographique Bourgogne regroupe les activités suivantes :

- l'activité d'hôtellerie et restauration à Saulieu ;
- l'activité de Consulting culinaire, ainsi que l'exploitation de l'image et de la marque Bernard Loiseau ;
- et enfin l'activité du restaurant Loiseau des Vignes à Beaune.

Le secteur de la Bourgogne représente une baisse de l'activité de 3%. L'activité des restaurants parisiens est en légère augmentation de 0,2 % par rapport à l'année 2011.

Les activités de consulting culinaire représentent en 2012 près de 1,6% de l'activité du groupe.

La situation financière est toujours très saine, avec une trésorerie nette de 3.495 K€ au 31 décembre 2012, et un taux

d'endettement très faible.

Face à la crise économique, le groupe Bernard Loiseau a mis en place des mesures de très bonne gestion : fermeture de deux jours par semaine du Relais Bernard Loiseau sur toute l'année 2012, mise en place de nouveaux forfaits attractifs sur internet pour augmenter les taux d'occupation en semaine, mesures pour maîtriser les autres charges d'exploitation.

Toutes ces actions ont permis de limiter le recul du résultat net à 113 K€ en 2012, contre 450 K€ en 2011.

C. SITUATION ET ACTIVITE DES SOCIETES DU GROUPE BERNARD LOISEAU AU COURS DE L'EXERCICE

1. Bernard Loiseau SA

1.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net de la société BERNARD LOISEAU SA s'élève à 5 483 K€ en 2012, contre 5 647 K€ en 2011.

La ventilation en est présentée ci-dessous :

en K€	2012	2011	Variation En K€	Variation En %
Restauration	3 795	3 795	0	0
Hôtellerie	1 290	1 458	-168	-12
Boutique et produits dérivés	353	346	7	2
Retrocessions internes	14	18	-4	-22
Redevances de location gérance (1)	31	30	1	3
TOTAL	5 483	5 647	-164	-3

(1) ces redevances sont versées par BL Organisation, filiale à laquelle BERNARD LOISEAU SA a donné son activité de consulting et droit d'image en location gérance depuis le 01/01/02.

Hors location gérance, le chiffre d'affaires est de 5 452 K€ (il était de 5 617 K€ en 2011).

Les forfaits « tout compris » très attractifs et commercialisés en semaine ont permis d'augmenter la fréquentation du Relais Bernard Loiseau de 3%, et de limiter ainsi la baisse du chiffre d'affaires compte tenu de la mauvaise conjoncture économique, d'où la baisse du chiffre d'affaires de l'hôtellerie à cause d'une diminution du prix moyen de la chambre louée.

La durée du séjour à l'hôtel est stable par rapport à l'année précédente, grâce aux infrastructures qui permettent un séjour moyen de 2 nuits (spa, piscine, jardin).

1.2 Résultat d'exploitation

D'une part, la fermeture hebdomadaire toute l'année 2012 a permis indéniablement de baisser les charges de personnel malgré l'augmentation de la fréquentation, et de réduire toutes les autres charges variables telle que l'énergie.

D'autre part, la maîtrise des matières premières tout en respectant le niveau de qualité requis, ont permis de limiter la baisse du résultat d'exploitation de Bernard Loiseau SA à -215 K€. Il est, en effet, déficitaire de - 462 K€, contre -247 K€ en 2011.

1.3 Résultat courant

En l'absence d'emprunt, les charges financières externes sont inexistantes.

Les charges et produits financiers 2012 sont constitués principalement des intérêts et produits sur les comptes courants des sociétés du groupe et des dividendes perçus des filiales.

Les dividendes perçus par Bernard Loiseau SA de sa filiale la SCI Du Maine au titre de l'exercice 2012 s'élèvent à 428 K€.

Le résultat courant avant impôts s'établit donc à +23 K€ au 31 décembre 2012, contre +189 K€ en 2011.

1.4 Résultat exceptionnel

Des abandons de compte courant de Bernard Loiseau SA ont été réalisés envers sa filiale SA Tante Jeanne (devenue SA Loiseau des Vignes le 24 mai 2007) à hauteur de 457 K€ dont 341 K€ en 2003, et 116 K€ en 2004 avec des clauses de retour à meilleure fortune. Les clauses ont trouvé à s'appliquer en 2012, pour un montant maximum de 103 K€, comptabilisé en produit exceptionnel chez Bernard Loiseau SA. Ce produit exceptionnel est neutralisé dans les comptes consolidés.

1.5 Résultat net

Le résultat net après impôt de l'exercice est bénéficiaire de 92 K€, contre 110 K€ de bénéfice en 2011.

L'impôt sur les résultats de 34 K€ correspond aux éléments suivants :

- Impôts sur les bénéfices (produit)	19 K€
- Dotation de provision pour impôt sur déficit de la SA Chez Marius	- 53 K€
Impôt sur les bénéfices (charge)	-34 K€

1.6 Analyse de l'endettement

La société Bernard Loiseau SA n'a pas recours à l'endettement bancaire à moyen et long terme. Au 31 décembre 2012, les dettes financières sont constituées de comptes courants auprès des filiales pour 1 724 K€ et des agios à payer pour 2 K€.

La société bénéficie par ailleurs d'avances accordées par la Coface en 2007, 2008 et 2009, au titre d'une assurance prospection pour un montant de 4 K€, comptabilisé en dettes conformément au PCG.

1.7 Activité en matière de Recherche et Développement

Néant.

1.8 Informations en matière de délais de paiement

Selon le décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008, les sociétés doivent publier dans leur rapport de gestion la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance (Code de commerce, art. D 441-4 nouveau).

Au 31/12/2012	Emprunts et dettes financières	Fournisseurs	Autres passifs courants	Total
En K€				
Echu	2			2
Inférieur à 3 mois		334	2 606	2 940
3 à 12 mois	4		146	150
1 à 5 ans				0
Supérieur à 5 ans				0
Total	6	334	2 752	3 092

Au 31/12/2011	Emprunts et dettes financières	Fournisseurs	Autres passifs courants	Total
En K€				
Echu	1			1
Inférieur à 3 mois		373	2 313	2 686
3 mois à 12 mois	35		125	160
1 à 5 ans				0
Supérieur à 5 ans				0
Total	36	373	2 438	2 847

2. Les restaurants parisiens

L'activité des restaurants parisiens est stable par rapport à 2011.

L'activité du restaurant Tante Louise a baissé de 2%. Ce recul a été marquant sur le 1^{er} semestre 2012 (-5%) compte tenu d'une situation économique très morose à Paris liée au contexte d'élections présidentielles et de jours fériés accompagnés de nombreux ponts en mai 2012. Cependant, l'activité a repris sur le deuxième semestre avec +3%. Les charges de personnel ont augmenté de 13% pour l'année 2012, notamment pour faire face à l'augmentation de l'activité du deuxième semestre 2012. Il est à noter que le niveau des charges de personnel en 2011 a été particulièrement bas, compte tenu de l'augmentation de l'activité sur l'exercice 2011, avec des postes vacants et pourvus seulement en 2012.

Malgré la baisse de la fréquentation du restaurant Tante Marguerite de 4% (pour les mêmes raisons évoquées précédemment pour le restaurant Tante Louise), son chiffre d'affaires a augmenté de 5%. Ceci est grâce à l'augmentation du prix moyen couvert qui est passé de 68 € TTC à 75 € TTC qui s'explique par les deux aspects suivants :

- La prescription de meilleurs vins en accord avec les mets, grâce à l'embauche d'un sommelier formé au Relais Bernard Loiseau,
- Une augmentation de la vente des plats à la carte, compte tenu du niveau d'excellence de la cuisine du chef Pedro Gomez, très apprécié des clients.

La masse salariale du restaurant Tante Marguerite a évidemment augmenté suite à la création de ce poste de sommelier.

Il est à noter qu'en 2011, le résultat du restaurant Tante Marguerite a été majoré par un surplus de remboursement des assurances survenu en 2011 de 84 K€ pour la prise en charge de la perte d'exploitation et à une partie des travaux de réfection, suite au dégât des eaux occasionné par un tiers en août 2010.

De ce fait, la contribution des deux restaurants parisiens au résultat net consolidé est négative : elle est passée de 181 K€ à -25 K€ en 2012.

3. Bernard Loiseau Organisation

Bernard Loiseau s'est associé à de grands noms de la Bourgogne, chacun grand spécialiste dans son domaine, pour mettre au point des sélections uniques et originales, grâce aux expertises croisées des équipes de Bernard Loiseau à Saulieu, et celles des maisons Albert Bichot, Gabriel Boudier, Edmond Fallot, et dernièrement Mulot & Petitjean.

En 2012, l'activité de consulting et de vente de droits d'image représente 157 K€, contre 154 K€ en 2011.

Les différents contrats de partenariats en cours sont les suivants :

- **Albert Bichot & Bernard Loiseau**

Les deux maisons se sont associées pour sélectionner, vinifier et élever des vins d'exception signés « *Bernard Loiseau & Albert Bichot* », en vue d'une distribution élargie aux cavistes et épicerie fines.

- **Gabriel Boudier & Bernard Loiseau**

Il s'agit des crèmes et liqueurs signées « *Bernard Loiseau & Gabriel Boudier* », dont les associations originales d'extraits naturels de fruits et de plantes ont été mises au point par la Maison Gabriel Boudier et la sommellerie du Relais Bernard Loiseau.

Ces crèmes et liqueurs sont destinées aux restaurants, bars et hôtels, ainsi qu'aux cavistes et épicerie fines en France évidemment, mais aussi dans le monde entier, à l'intention de tous ceux qui sont à la recherche de nouveaux cocktails naturels.

- **Edmond Fallot & Bernard Loiseau**

Il s'agit des moutardes signées « *Bernard Loiseau & Edmond Fallot* », fruit d'une collaboration étroite entre la société de moutardes Fallot et le chef de cuisine du groupe Bernard Loiseau, qui ont travaillé plusieurs mois pour la conception de moutardes inédites et dernièrement de vinaigres.

- **Agis & Bernard Loiseau**

Il s'agit des plats cuisinés « Maison Bernard Loiseau » fabriqués et commercialisés par Agis pour les fêtes de fin d'année.

- **Manotel & Bernard Loiseau**

Il s'agit d'un partenariat basé sur le conseil en restauration, offrant ainsi aux restaurants du groupe genevois le savoir faire, l'esprit et le style Bernard Loiseau.

- **Igrec Plus & Bernard Loiseau**

Ce partenariat permet des opérations de consulting et de conseil en restauration au Japon.

- **Mulot - Petitjean & Bernard Loiseau**

Il s'agit de nouvelles variétés de pains d'épices et nonnettes de Dijon fabriquées par Mulot & Petitjean, à partir de recettes de la pâtisserie du Relais Bernard Loiseau.

4. Société immobilière du Maine

Cette société civile de patrimoine est propriétaire des locaux dans lesquels sont exploitées les activités de Saulieu. Le résultat de l'exercice est constitué essentiellement des loyers refacturés à Bernard Loiseau SA, sous déduction des amortissements.

D. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir un résultat net positif après impôt de 92 373,73 €.

Le Conseil d'administration, après avoir constaté que le report à nouveau créditeur au 31 décembre 2012 s'élevait à 38 909,84 euros, propose à l'Assemblée générale de l'affecter en totalité en autres réserves, ces dernières étant portées de 80 377,58 euros à 119 287,42 euros. La réserve légale s'élève à 179 012,50 euros.

Après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2012 un bénéfice net de 92 373,73 euros, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale qu'une somme de 57 284 euros, soit 0.04 euros par action, soit distribuée à titre de dividendes et que le solde soit affecté en report à nouveau. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENUS ELIGIBLES OU NON A L'ABATTEMENT
2011	0.05 €	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable
2010	0	N/A
2009	0	N/A

E. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

En application des dispositions de l'article L356-3, nous vous indiquons l'identité des personnes physiques ou morales détenant au 31 décembre 2012, directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers d'une part du capital social, et d'autre part des droits de vote aux assemblées générales, à savoir :

Plus de la moitié

- Dominique LOISEAU et succession, 33 rue Gambetta - 21210 SAULIEU, détient 53,86% du capital et 68,72% des droits de vote.

Plus du dixième

- Marc Tournier détient, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés CIPADE et BAPIM qu'il contrôle, 10,10% du capital et 6,50% des droits de vote.
- Partnership Convictions 1, 10 rue du Colisée – 75008 PARIS, détient 10,02% du capital et 6,4% des droits de vote.

F. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne contiennent pas de charges et dépenses somptuaires.

G. PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Aucune prise de participation n'a eu lieu au cours de l'exercice 2012.

H. POLITIQUE DE DETERMINATION DES REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des dirigeants et des cadres de direction également mandataires sociaux se compose d'une partie fixe et d'une partie variable, forfaitaire ou proportionnelle au salaire fixe.

Le niveau des ces deux rémunérations est déterminé par le comité des rémunérations et approuvé par le conseil d'administration, la partie variable étant attribuée en fonction d'objectifs quantitatifs et qualitatifs (marges, résultat, mise en œuvre de la stratégie du groupe, management, niveau de qualité...).

Conformément aux recommandations de l'AMF du 12 juillet 2010, il est indiqué que le niveau de réalisation des critères quantitatifs et qualitatifs a été établi de manière précise mais, que pour des raisons de confidentialité, il n'est pas rendu public.

I. POLITIQUES ET PROCESS MIS EN ŒUVRE PAR L'ENTITE DANS LA GESTION DU CAPITAL

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

La société Bernard Loiseau SA consolide des sociétés dont les comptes sociaux présentent des capitaux propres au moins égaux à la moitié du capital social au 31 décembre 2012, à l'exception de la société SA Chez Marius pour laquelle une assemblée générale extraordinaire a été tenue le 24 mai 2012 pour statuer sur la poursuite de son activité.

Bernard Loiseau SA gère son capital en limitant le recours à l'endettement.

J. MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'Article L 225-102-1 alinéa 3, nous vous rendons compte ci-après de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice.

Madame Dominique LOISEAU :
Présidente du Conseil d'administration
Date d'entrée en fonction: 1^{er} mars 2003
Directrice générale de Bernard Loiseau SA
Date d'entrée en fonction : 18 décembre 2009
Administrateur
Date de nomination: 13 juin 2001
Fin d'exercice du mandat: exercice clos le 31 décembre 2012
Autres mandats exercés actuellement : Présidente de la SAS Chez Tante Louise
P.D.G de la SA Chez Marius
P.D.G de la SA Loiseau des Vignes
Gérante de la SCI du Maine

Madame Ahlame BUISARD
Administrateur et Directeur Général Délégué
Date de nomination : 24 mai 2012
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2017

Madame Catherine LOISEAU :
Administrateur
Date de nomination : 13 juin 2001
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2012

Madame Bérangère LOISEAU
Administrateur
Date de nomination : 24 mai 2012
Fin d'exercice du mandat : 28 mars 2013
Autres mandats exercés actuellement : Administrateur de la SA Chez Marius
Administrateur de la SA Loiseau des Vignes
Gérant de la SARL Pays de Bresse
Gérante de la SARL BL Organisation

Monsieur Patrick BERTRON :
Administrateur
Date de nomination : 18 juin 2003
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2014
Autres mandats exercés actuellement : Administrateur de la SA Loiseau des Vignes
Administrateur de la SA Chez Marius

Monsieur Bernard CLAUZEL : Administrateur indépendant
Administrateur
Date de nomination : 18 juin 2003
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2014

Monsieur François PIERSON Administrateur indépendant
Administrateur
Date de nomination : 29 juin 2006
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2014

Monsieur Jean-Jacques AUGAGNEUR Administrateur indépendant
Administrateur
Date de nomination : 20 mai 2010
Fin d'exercice du mandat : exercice clos le 31 décembre 2015
Président du directoire de la SA SOFILAC
P.D.G de la SA Société Industrielle de Lacanche
P.D.G de la SA Alirol Service Commercial
Administrateur de la SA Paul Charvet
Directeur de la Société Fourneaux de France Limited

Monsieur Thierry THOMAS
Administrateur
Date de nomination :
Fin d'exercice du mandat :

Administrateur indépendant

20 mai 2010
exercice clos le 31 décembre 2015
P.D.G de la SA Maroquinerie Auguste Thomas
Président de la SAS Ateliers d'Armançon
Président de la SAS MARJO
Président de la SAS Maroquinerie de Saulieu
Directeur Général de la SAS SELMO
Directeur Général de la Société ARCAMEX

K. ÉTAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du code de commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, et il doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L 225-180 dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L 443-1 à L 443-99 du code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L 225-194 et L 225-197, à l'article 11 de la Loi du 6 Août 1986 et à l'article 442-7 du code du Travail.

La proportion du capital détenue par les salariés au 31 décembre 2012 au sein du capital de la société Bernard Loiseau SA en vertu des dispositions précitées est inexistante.

Une résolution concernant une augmentation de capital par émission d'actions réservée aux salariés avait été proposée lors de l'assemblée générale mixte du 18 juin 2011.

Une résolution concernant une augmentation de capital par émission d'actions réservée aux salariés sera proposée à l'assemblée générale mixte de l'année 2014 pour renouvellement.

L. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes connues dans le capital de Bernard Loiseau SA sont décrites dans la partie (E) du rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom d'un même actionnaire.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, un droit de vote double est attribué dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de liquidation de communauté de biens entre époux, de succession ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu à l'alinéa précédent.

Toutefois, tout actionnaire pourra, s'il le désire, renoncer définitivement ou temporairement à son droit de vote double pour tout ou partie de ses actions.

Hormis l'existence de droits de vote double, les statuts de la société ne comportent aucune particularité, notamment en ce qui concerne les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration et les règles régissant la gestion des pouvoirs au sein du conseil d'administration.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe enfin aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés en cas de révocation, licenciement ou démission.

M. POSSIBILITE DE RACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS

La société BERNARD LOISEAU SA a repris, par une décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 18 juin 2003, le contrat d'animation qui avait été conclu entre Monsieur Bernard Loiseau es-qualité et la société de bourse PORTZAMPARC, début 1999.

Il apparaît nécessaire de demander à l'Assemblée générale de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'acheter et de vendre des actions de la société, aux conditions de quorum et de majorité des assemblées ordinaires, afin de continuer à pouvoir :

- assurer l'animation du titre au travers d'un contrat d'animation conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- remettre des actions pour réaliser des opérations d'acquisition dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- annuler des actions ainsi rachetées si intérêt il y a.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, l'Assemblée générale devra donner la possibilité au Conseil d'annuler les actions auto détenues par la société et ce dans le strict respect de la réglementation boursière.

Un rapport spécial sur la réalisation des opérations d'achat d'actions, est présenté en dernière partie de ce rapport annuel.

Le descriptif intégral du programme de rachat par la société de ses propres actions, qui sera soumis aux actionnaires lors de l'Assemblée générale du 6 mai 2013 est disponible sur le site Internet de la société : www.bernard-loiseau.com

N. TRANSFERT D'EURONEXT VERS ALTERNEXT

L'Assemblée générale du 18 mai 2011 avait approuvé le projet consistant à demander à Nyse Euronext, la radiation des titres de Bernard Loiseau des négociations sur le marché Euronext Paris, et leur admission concomitante aux négociations sur le marché Alternext.

La société Bernard Loiseau réunissant les conditions d'éligibilité requises, à savoir une capitalisation boursière inférieure à un milliard d'euros, et un flottant supérieur à 2,5 millions d'euros, a été admise sur le marché Nyse Alternext à partir du 18 juillet 2011.

Dans l'objectif de maintenir la qualité et la transparence de son information financière, la société Bernard Loiseau a décidé de continuer à établir ses comptes consolidés en IFRS et présenter **un rapport annuel détaillé**.

O. GESTION DES RISQUES

Compte tenu de son activité et de ses modes de financement, le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de types options, swaps ou contrats à terme. Il est par ailleurs peu exposé aux différentes natures de risque financier.

Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt liés au financement du groupe sont peu significatifs. Le capital restant dû sur les emprunts auprès des établissements de crédit représente 735 K€. Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêts n'est susceptible d'impacter le coût brut de l'endettement financier ; les quatre emprunts en cours étant respectivement à taux fixe à 3.55%, 3.75%, 4.61% et 2.75%.

Concernant les actifs détenus portant intérêts, l'impact d'une fluctuation des taux d'intérêt du marché est limité sur la trésorerie opérationnelle du groupe. L'impact est susceptible d'être plus significatif sur le résultat du Groupe, même si les placements concernent essentiellement des produits de trésorerie court terme, dont la rémunération varie peu : sur ce plan, le groupe analyse et calcule périodiquement l'impact sur le résultat d'une modification spécifique des taux d'intérêt.

Risque de change

Compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les créances commerciales, les placements de trésorerie et les disponibilités.

La gestion du risque pour les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers. Les placements de trésorerie sont des placements à court terme aisément convertibles et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Compte tenu du montant limité des créances commerciales, du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients et des procédures de gestion des risques commerciaux en vigueur, le groupe estime qu'il n'est pas exposé à un risque élevé au regard des expositions de crédit aux clients. Les prestations sont réglées principalement en espèce, par chèque ou au moyen de cartes de crédit renommées.

Risque de liquidité

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque opérée par le groupe implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie (Cf tableau des notes aux états financiers consolidés : point E.4.18).

Risque de capital

Cf paragraphe I du rapport de gestion.

P. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement susceptible d'influer sur les comptes de la société ou du groupe de manière significative n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Q. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le groupe Bernard Loiseau résiste bien à la crise. Les objectifs de rentabilité fixés ont été atteints avec un résultat net consolidé bénéficiaire de 113 K€.

Une bonne gestion et une promotion innovante seront rigoureusement mises en œuvre car elles ont déjà permis de faire face à cette période mondialement difficile.

Les actions de communication et de commercialisation, tout comme la qualité des prestations reconnues de la marque Bernard Loiseau, devraient maintenir sérieusement l'attractivité des différents établissements et de la marque.

Les investissements permanents seront consacrés au renouvellement, à l'embellissement et au confort pour permettre de préserver l'excellence des prestations, sans oublier le souci de la conformité régulière des installations par rapport aux normes d'hygiène et de sécurité qui évoluent considérablement dans ce secteur d'activité.

Des démarches continueront d'être menées pour rechercher les partenariats valorisant le savoir-faire du groupe Bernard Loiseau.

Le groupe reste en veille prospective pour toute opportunité d'acquisition.

RESULTATS DE LA SOCIETE BERNARD LOISEAU SA
AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(R225-83 et R225-102 du code de commerce)

EXERCICES (en euros)	31/12/08	31/12/09	31/12/10	31/12/11	31/12/12
Capital fin d'exercice					
Capital social	1 790 125	1 790 125	1 790 125	1 790 125	1 790 125
Nombre d'actions ordinaires	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions à dividendes prioritaires					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires HT	4 719 644	4 513 948	5 474 688	5 647 206	5 482 570
Résultat avant impôts/amortiss. Et provisions	289 026	-709 486	93	432 632	359 418
Impôts sur les bénéfices	-199 549	-216 096	43 622	69 678	34 002
Participation des salariés					
Résultat après impôts	244 931	-828 650	-318 939	109 623	92 374
Résultat distribué	0	0	0	0	70 713
Résultat par action					
après impôts/ et particip.Salariés et avant amortiss./provisions	0.34	-0.34	-0.03	0.25	0.23
après impôts/ et particip.salariés et après Amortiss./provisions	0.17	-0.58	-0.22	0.08	0.06
Dividende brut versé à chaque action	0	0	0	0.05	0.04*
Personnel					
Effectif moyen	64	59	63	62	58
Montant de la masse salariale	2 023 580	2 094 684	2 002 100	2 025 957	2 014 460
Sommes versées au titre des avantages sociaux (charges sociales)	825 325	698 077	791 998	824 062	817 203

Nota : le nominal pour une action a été ramené en 1998 de 560 F à 8F, puis porté en 2000 de 8 F à 1,25 €.

* Une distribution de dividende sera proposée à l'Assemblée générale du 6 mai 2013.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

A. Etat de situation financière en K€

Actif en K€	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Goodwill	5-1	1 340	1 340
Marques	4-2	638	638
Autres immobilisations incorporelles	5-1	38	45
Immobilisations corporelles	5-1	6 783	6 952
Immobilisations financières	5-1	103	184
Actifs financiers disponibles à la vente	5-3	40	50
Impôts différés actifs et créance de carry back	4-14	39	48
Actifs non courants		8 981	9 257
Stocks et en-cours	5-4	700	650
Clients et comptes rattachés	5-5	205	198
Créance d'impôt exigible		176	0
Autres actifs courants	5-6	297	240
Trésorerie et équivalents	5-8	3 497	3 732
Actifs courants		4 875	4 820
Total de l'actif		13 856	14 077
Passif	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Capital social	D	1 790	1 790
Primes d'émission	D	3 306	3 306
Réserves	D	5 877	5 503
Résultat de l'exercice		113	450
Capitaux propres		11 086	11 049
Emprunts et dettes financières à plus d'un an	9	558	735
Provisions à long terme	5-11	119	104
Impôts différés passifs		0	0
Autres passifs non courants		0	0
Passifs non courants		677	839
Emprunts et dettes financières à moins d'un 1 an		184	209
Fournisseurs et comptes rattachés		503	557
Dettes d'impôt courant		13	85
Autres passifs courants	5-9	1 388	1 333
Provisions à court terme		5	5
Passifs courants		2 093	2 189
Total Passif		13 856	14 077

Par mesure de simplification et l'impact n'étant pas significatif, il est retenu un pourcentage d'intérêt de 100 % en excluant toute part minoritaire, pour les sociétés détenues à plus de 98%

B. Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres en K€

	Notes	31.12.2012	31.12.2011
Chiffre d'affaires	6-1	9 560	9 798
Achats consommés		-2 085	-2 128
Marge brute		7 475	7 670
Autres produits de l'activité		-	-
Charges externes		-1 750	-1 680
Impôts et taxes		-220	-197
Charges de personnel	6-2	-4 630	-4 464
Dotations aux amortissements	5-2	-726	-716
Dotations aux provisions et aux dépréciations	5-11	-5	51
Autres charges d'exploitation		-20	-20
Autres produits d'exploitation	6-3	29	66
Résultat opérationnel courant	5-12	153	710
Autres produits et charges opérationnels	6-4	0	28
Résultat opérationnel	5-12	153	738
Produits de trésorerie et d'équivalents		59	47
Coût de l'endettement financier brut		-30	-35
Coût de l'endettement financier net (produit)		29	12
Autres produits financiers		0	
Autres charges financières		-10	-40
Résultat avant impôt		172	710
Charge d'impôt	6-5	-59	-260
Résultat net		113	450
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		113	450
Nombre d'actions en circulation		1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions total en circulation hors titres en autocontrôle		1 415 606	1 420 251
Résultat opérationnel par action (en euros)		0,11 €	0,52 €
Résultat net par action (en euros)		0,08 €	0,32 €
Résultat net dilué par action (en euros)		0,08 €	0,32 €
Dividende ordinaire par action		0,00 €	0,05 €

(-) si charges et (+) si produits

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (1 432 100 actions) à l'exclusion des titres d'autocontrôle (16 494 actions en moyenne sur l'année 2012).

Au 31 décembre 2012, il n'existe pas d'instruments dilutifs. Le résultat dilué par action est donc identique au résultat de base par action.

C. Tableau des flux de trésorerie en K€

	31.12.12	31.12.11
Résultat net consolidé	113	450
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	741	705
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		
Autres produits et charges calculés		
Plus value et moins value de cession		-28
Profits et pertes de dilution		
Quote part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Dividendes		
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net d'impôt	854	1 127
Coût de l'endettement financier net	-30	-11
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	59	260
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net d'impôt (A)	883	1 376
Impôt versé ou reçu (B)	-290	-77
Variation du BFR lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel (C))	-42	136
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D)=(A+B+C)	551	1 435
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-569	-938
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	31
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	0	-34
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	2	5
Incidence des variations de périmètre		
Dividendes reçus		
Variation des prêts et avances consentis		
Subvention d'investissement reçue		
Variation de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-567	-936
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks options		
Rachats et reventes d'actions propres	-5	-25
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-71	
- Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		400
Souscription d'emprunts		
Remboursement d'emprunt	-172	-160
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financements)	30	11
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	-218	226
Incidence des variations des cours de devises (G)		
Variation de trésorerie nette (D+E+F+G)	-234	725
Trésorerie d'ouverture	3 729	3 006
Trésorerie de clôture	3 495	3 729
Variation de trésorerie nette	-234	725

D. Etat de variation des capitaux propres en K€

La variation des capitaux propres est détaillée dans le tableau ci-après :

	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31/12/2010	1 790	3 306	-48	5 576		10 624
Opérations sur capital						
Opérations sur titres auto-détenus			-25			-25
Dividendes						
Résultat net au 31/12/2011				450		450
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				450		450
Variations de périmètre						
Capitaux propres au 31/12/2011	1 790	3 306	-73	6 026		11 049
Opérations sur capital						
Opérations sur titres auto-détenus			-5			-5
Dividendes				-71		-71
Résultat net au 31/12/2012				113		113
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Résultat net, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				113		113
Variations de périmètre						
Capitaux propres au 31/12/2012	1 790	3 306	-78	6 068		11 086

E. Notes annexes aux états financiers consolidés

L'activité du groupe Bernard Loiseau est répartie entre deux zones géographiques :

- En Bourgogne

- . Saulieu : Relais & Châteaux Bernard Loiseau et exploitation de la marque Bernard Loiseau
 - Bernard Loiseau SA (Relais Bernard Loiseau), au 2 rue d'Argentine 21210 Saulieu, dont les deux activités principales sont la restauration et l'hôtellerie,
 - Bernard Loiseau Organisation SARL, au 4 rue d'Argentine, 21210 Saulieu, qui a une activité de consulting culinaire.

. Beaune : restaurant Loiseau des Vignes, 31 Rue Maufoux 21200 Beaune, dont le fonds de commerce a été acquis en avril 2007 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2007.

- A Paris :

- Restaurant Tante Marguerite, au 5 Rue de Bourgogne 75007 Paris
- Restaurant Tante Louise, au 41 Rue Boissy d'Anglas 75008 Paris

Bernard Loiseau est une société anonyme à Conseil d'administration de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France.

Le siège social de la société mère Bernard Loiseau SA est situé au 2 rue d'Argentine 21210 Saulieu.

Bernard Loiseau SA est cotée à la Bourse de Paris sur le marché Nyse Alternext.

Les états financiers consolidés ci-après reflètent la situation comptable de Bernard Loiseau et de ses filiales (ci-après « le Groupe ») ainsi que les intérêts dans les entreprises associées. Ils sont présentés en euros arrondis au millier le plus proche.

Les états financiers consolidés 2012 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 28 mars 2013, et seront proposés à l'approbation de l'Assemblée générale prévue le 6 mai 2013.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des états financiers consolidés 2012.

1. Principes généraux

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation définis par les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Bernard Loiseau ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception des placements de trésorerie évalués à la juste valeur en contrepartie de l'état du résultat global.

Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2012

Le groupe Bernard Loiseau applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2012 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : <http://eur-lex.europa.eu/fr/index.htm>. Le groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

Le groupe présente dans son « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres » un résultat opérationnel courant qui correspond au concept employé dans la recommandation du CNC n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009.

Au cours de l'exercice, le groupe Bernard Loiseau a adopté la nouvelle norme IFRS 7, d'application obligatoire pour l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2012, relative aux informations à fournir dans le cadre de transferts d'actifs financiers.

Cette norme n'implique pas de conséquences sur le résultat net et la position financière du groupe, ni sur la présentation des comptes et de l'information financière ; le groupe Bernard Loiseau n'étant pas concerné par le contenu et/ou les incidences de ce texte au 31 décembre 2012.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2012, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe, soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation.

Ces textes sont les suivants :

- Annual improvements (texte publié par l'IASB le 17 mai 2012) : améliorations annuelles portées à différentes normes,
- IAS 1 : amendements relatifs à la présentation des autres éléments du résultat global,
- IAS 12 : amendements relatifs au recouvrement des actifs sous-jacents,
- IAS 19 : amendements relatifs aux avantages au personnel,
- IAS 27 révisée : états financiers individuels,
- IAS 28 révisée : participations dans des entreprises associées et des co-entreprises,
- IAS 32 : amendements relatifs à la compensation des actifs et passifs financiers,
- IFRS 1 : amendements relatifs à l'hyperinflation grave, à la suppression des dates fixes pour les premiers adoptants et aux subventions publiques,
- IFRS 7 : amendements relatifs aux informations à fournir en annexe dans le cadre de compensation des actifs et passifs financiers
- IFRS 9 : norme relative aux instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39,
- IFRS 10 : états financiers consolidés,
- IFRS 11 : partenariats,
- IFRS 12 : informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités,
- IFRS 13 : évaluation à la juste valeur,
- IFRS 10, IFRS 11 et IFRS 12 : amendements relatifs aux modalités de première application,
- IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 : amendements relatifs à l'exception au principe de consolidation des filiales détenues par des entités d'investissement,
- IFRIC 20 : frais de déblaiement engagés.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

Utilisation d'estimations et d'hypothèses :

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de la valeur recouvrable des UGT auxquelles sont rattachés les goodwill et la marque Bernard Loiseau (cf. note 4.4), l'évaluation des actifs disponibles à la vente (Cf. note 4.7) et la constitution de provisions (cf. note 4.12 et 4.13). Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation de ces hypothèses, la valeur ultérieure réelle des actifs et passifs concernés pourrait faire l'objet d'ajustements au cours des périodes suivantes.

Le groupe vérifie la nécessité de déprécier les goodwills et la marque au moins une fois par an. La détermination de leur valeur d'utilité nécessite que le groupe fasse des estimations sur le flux de trésorerie futur attendu et également sur le taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux.

Pour l'évaluation des provisions pour retraite, la valeur actuarielle de l'obligation et le coût des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés à partir d'hypothèses actuarielles (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, et taux de turnover) (cf. note 4.12). En raison du caractère long terme de ces éléments, l'incertitude liée à ces estimations peut être significative.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend l'ensemble des sociétés contrôlées et détenues directement ou indirectement par Bernard Loiseau S.A., sociétés dont l'objet social est la restauration et l'hôtellerie, ou la détention de participations dans ce domaine d'activité.

Toutes les sociétés du groupe consolidées au 31 décembre 2012 le sont par la méthode de l'intégration globale.

Aucune évolution de périmètre n'a été constatée en 2012.

Le périmètre de consolidation 2012 est ainsi le suivant :

Sociétés	N° siret	Siège social	% détenition	% intérêt	% contrôle	Méthode de consolidation
SA Bernard Loiseau	016 050 023 00015	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	Mère			intégration globale
SCI Du Maine	327 309 241 00013	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	99,98%	100% (1)	100%	intégration globale
S.A.S Chez Tante Louise	682 023 122 00042	41 Rue Boissy d'Anglas 75008 PARIS	99,62%	100% (1)	100%	intégration globale
SA Loiseau des Vignes	381 155 266 00038	31 Rue Maufoux 21200 Beaune	99,52%	100% (1)	100%	intégration globale
SARL Au Pays De Bresse	306 522 541 00011	2 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	99,80%	100% (1)	100%	intégration globale
SA Chez Marius	582 122 669 00010	5 Rue de Bourgogne 75007 PARIS	98,80% (2)	100% (1)	100%	intégration globale
SARL BL Organisation	440 724 169 00014	4 Rue d'Argentine 21210 SAULIEU	100 %	100% (1)	100%	intégration globale

(1) Par mesure de simplification et l'impact n'étant pas significatif, il est retenu un pourcentage d'intérêt de 100 % en excluant toute part minoritaire, pour les sociétés détenues à plus de 98%

(2) SA Chez Marius est détenue à 98,80% par la SARL Au Pays de Bresse.

Méthode de consolidation

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'en retirer des avantages économiques futurs, pouvoir présumé en cas de détention de plus de la moitié des droits de vote. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle du Groupe cesse d'être exercé.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés, sont éliminés.

3. Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture

Aucun événement significatif susceptible d'influer sur les comptes du groupe de manière significative n'est intervenu au cours de l'exercice 2012 et postérieurement à la clôture.

4. Principes d'évaluation

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.1 Goodwills

Le Goodwill représente l'excédent du coût d'une acquisition sur la juste valeur de la quote-part du Groupe dans les actifs nets identifiables de l'entité acquise à la date d'acquisition. Après sa comptabilisation initiale, Il est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur éventuelles. Il n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de perte de valeur dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice dans les conditions décrites sous la note 4.4.

En cas de cession d'une participation, la plus ou moins-value de cession tient compte de la valeur nette comptable du goodwill relatif à l'activité cédée.

4.2 Marques

Les fonds de commerce issus de l'apport de la marque et du savoir faire de Bernard LOISEAU, dont le montant brut est de 638 K€ ont été inscrits à l'actif de situation financière dans le poste « Marques ».

4.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. En cas de cession, le profit ou la perte est la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle. Les frais financiers ne sont pas immobilisés. Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité.

- Terrains	non amortis
- Constructions	40 à 50 ans
- Agencements constructions (second œuvre)	25 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Petits agencements	4 à 10 ans
- Installations techniques	4 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 à 8 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans

4.4 Perte de valeur des actifs immobilisés

Le groupe effectue des tests de perte de valeur de ses éléments incorporels (Goodwills et marques à durée de vie indéfinie) à chaque clôture annuelle ainsi que dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Il effectue également des tests de perte de valeur pour ses immobilisations corporelles et incorporelles amortissables uniquement lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Pour réaliser ces tests, les actifs sont regroupés au niveau le plus bas qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (UGT). Le groupe déprécie la valeur d'un actif ou d'une UGT lorsque sa valeur recouvrable (montant le plus élevé entre le prix de cession net et la valeur d'utilité) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable. Toute perte de valeur sur le goodwill est irréversible.

La valeur recouvrable des goodwills et des marques a été déterminée par référence à leur valeur d'utilité en utilisant les critères habituellement retenus dans la restauration (multiple de chiffre d'affaires, rentabilité, actualisation des flux futurs de trésorerie). Leur valeur d'utilité étant supérieure à la valeur comptable au 31 décembre 2012, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation des actifs concernés.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les autres actifs.

Le taux d'actualisation utilisé est un taux après impôt appliqué à des flux de trésorerie après impôt. Son utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant un taux avant impôt à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Le taux d'actualisation retenu au 31 décembre 2012 pour actualiser les flux futurs de trésorerie s'élève à 11,22%, contre 10,86% en 2011, et a été calculé sur la base des principales hypothèses suivantes :

- Flux de trésorerie estimés sur une période de 5 années en tenant compte d'une croissance de l'activité comprise entre 3 et 5% selon les établissements, étant précisé que ces flux de trésorerie et hypothèses ont été revus en mars 2013.
- Taux sans risque de 2.98%
- Prime de risque de 7.24%
- Beta endetté de 0.83
- Taux de croissance à l'infini de 2%

La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les conclusions des tests de dépréciation, conduisant à ne pas constater de dépréciation sur les écarts d'acquisition et les marques.

Seule une variation du taux d'actualisation supérieure ou égale à 2 points conduirait à constater une dépréciation sur le seul goodwill « Chez Marius SA » (environ 30 K€ pour un taux d'actualisation de 13,22%).

4.5 Participations dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont celles sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

La participation du Groupe dans une entreprise associée comprend l'écart d'acquisition (net, le cas échéant, de tout cumul de perte de valeur) identifié lors de l'acquisition. La quote-part du Groupe dans le résultat net postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

Il n'existe plus aucune participation dans une entreprise associée depuis le 31 décembre 2009, la société Newcore ayant été déconsolidée à cette date (cf. point E.2).

4.6 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des dépôts et cautionnement.

Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis au coût amorti si l'impact est significatif.

Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur recouvrable, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

4.7 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente comprennent les titres de participation non consolidés.

Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres, sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique, en raison d'une dégradation significative ou prolongée des flux de trésorerie attendus des actifs concernés. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat par le biais d'une dépréciation: cf. point 5.3. Les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat lors de la dépréciation ou de la cession des actifs financiers disponibles à la vente.

La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminés en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui ne sont pas cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, le groupe retient dans ce cas le coût d'entrée déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

4.8 Stocks et en cours

Ils sont constitués principalement des liquides et solides nécessaires à la réalisation de l'activité courante (restaurant et hôtel) et de marchandises vendues en boutique, et sont évalués suivant un relevé physique et chiffrés au prix moyen pondéré.

Les frais financiers ne sont pas capitalisés dans la valorisation des stocks.

Les stocks sont dépréciés si la valeur nette de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

4.9 Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées initialement à leur juste valeur (en pratique la valeur nominale) puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

Le groupe n'ayant aucune créance significative avec différé de paiement important sans intérêt, il n'y a pas lieu de procéder à une actualisation de ces postes.

4.10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie comptabilisé à l'actif de l'état de situation financière est constitué des disponibilités, des dépôts à vue et à terme ainsi que des valeurs mobilières de placement.

Les équivalents de trésorerie répondent aux critères de la norme IAS 7 pour la classification en « trésorerie et équivalents de trésorerie » : placements à court terme, très liquides, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et soumis à un risque négligeable de variation de valeur.

Le respect de ces critères est examiné lors de chaque arrêté comptable.

Ils sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

4.11 Actions propres

Les actions propres Bernard Loiseau sont imputées en diminution des capitaux propres, tout comme les plus ou moins values de cessions de ces actions propres, ainsi que les éventuels profits ou pertes comptabilisés au titre de la dépréciation, qui sont donc sans effet sur l'état du résultat global IFRS.

4.12 Provisions indemnités liées aux retraites et avantages assimilés

Les engagements envers le personnel en matière de retraite sont des régimes à prestations définies qui sont donc provisionnés. Ils sont estimés par Bernard Loiseau, sans recourir à un actuaire, pour l'ensemble du personnel sur la base des droits accumulés et d'une projection des salaires actuels avec la prise en compte du risque de mortalité, du turnover des effectifs, et d'un taux d'actualisation.

Le groupe a décidé de constater chaque année dans le résultat de l'exercice les écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite.

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des indemnités de départ en retraite sont les suivantes :

- Age de départ en retraite : 67 ans
- Taux des charges sociales : de 37% à 43% selon les établissements
- Augmentation des salaires : 2%
- Taux d'actualisation : 2.9%
- Table de mortalité : TD 88-90

Le taux d'actualisation retenu pour le calcul en 2012 de la provision pour indemnités de départ en retraite s'élève à 2.9% alors qu'en 2011, il était de 4.3% : ce taux est en adéquation avec les taux observés sur les marchés au 31

décembre 2012 pour les obligations d'entités de première catégorie ou les obligations d'Etat.

Le groupe a considéré que l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail, et en particulier son article 11, ne s'appliquait pas aux cas de départ en retraite à l'initiative du salarié et n'avait en conséquence pas d'incidence sur le calcul des engagements de retraite.

Il n'existe pas au sein du Groupe de régimes d'avantages au personnel à cotisations définies.

4.13 Autres provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

4.14 Impôts et crédit d'impôt

Depuis le 1^{er} août 1999, les sociétés BERNARD LOISEAU SA, SARL AU PAYS DE BRESSE et SA CHEZ MARIUS bénéficient du régime d'intégration fiscale. Et depuis le 1^{er} janvier 2005, BL Organisation fait partie de ce groupe d'intégration fiscale.

Le groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément à la législation fiscale en vigueur. Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition adoptés ou quasi-adoptés. Les effets dus aux changements des taux d'impôts sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est annoncé.

Des impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires sauf si l'impôt différé est généré par un écart d'acquisition non déductible fiscalement ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction. Il n'est constaté d'impôt différé actif sur les différences temporelles déductibles et les déficits reportables que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles et ces déficits reportables pourront être imputés sera disponible. L'horizon de temps retenu pour l'estimation des bénéfices futurs est au plus de 4 ans étant précisé qu'une revue des prévisions et hypothèses utilisées est réalisée annuellement.

La charge d'impôt est constatée en état du résultat global sauf si elle concerne des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Conformément à la norme IAS 12, les impôts courants et impôts différés ne sont pas actualisés.

4.15 Subventions

Plusieurs sociétés du groupe bénéficient de crédits d'impôt apprentissage (13 K€ au titre de 2012). Ces crédits d'impôt apprentissage entrent dans le champ d'application d'IAS 20 puisqu'ils n'entraînent pas une réduction du résultat imposable et que la créance sur l'Etat est indépendante du fait qu'il existe un résultat bénéficiaire imposable. Ils s'analysent comme une subvention publique représentant l'aide fournie par les pouvoirs publics (IAS 20.3). En terme de présentation, ils sont présentés comme une subvention liée au résultat, c'est-à-dire en réduction des charges auxquelles ils sont liés selon IAS 20.29 (au cas présent, en réduction des charges de personnel).

4.16 Contribution économique territoriale (C.E.T)

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles cotisations:

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle taxe professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Conformément à l'analyse réalisée au cours des exercices précédents, le groupe Bernard Loiseau comptabilise les deux composantes de la C.E.T en charges opérationnelles sans changement par rapport au classement retenu précédemment.

4.17 Informations sectorielles

En application de la norme IFRS 8, les secteurs opérationnels du groupe Bernard Loiseau sont :

- Bourgogne :
 - . Saulieu : Relais & Châteaux et exploitation de la marque Bernard Loiseau
 - Bernard Loiseau SA (Relais Bernard Loiseau) au 2 rue d'Argentine, 21210 Saulieu dont les deux activités principales sont la restauration et l'hôtellerie de luxe,
 - Bernard Loiseau Organisation SARL, au 4 rue d'Argentine à Saulieu qui a une activité de consulting culinaire.
 - . Beaune : Restaurant Loiseau des Vignes 31 Rue Maufoux 21200 Beaune, dont le fonds de commerce a été acquis en avril 2007 et dont l'activité a commencé mi-juillet 2007.
- Paris :
 - Restaurant Tante Marguerite au 5 Rue de Bourgogne 75007 Paris
 - Restaurant Tante Louise 41 Rue Boissy d'Anglas 75008 Paris

4.18 Gestion des risques

Compte tenu de son activité et de ses modes de financement, le groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés de types options, swaps ou contrats à terme. Il est par ailleurs peu exposé aux différentes natures de risque financier.

Risque de taux d'intérêt

Les risques de taux d'intérêt liés au financement du groupe sont peu significatifs. Le capital restant dû sur les emprunts auprès des établissements de crédit représente 735 K€. Aucune sensibilité aux variations des taux d'intérêts n'est susceptible d'impacter le coût brut de l'endettement financier ; les quatre emprunts en cours étant respectivement à taux fixe à 3.55%, 3.75%, 4.61% et 2.75%.

Concernant les actifs détenus portant intérêts, l'impact d'une fluctuation des taux d'intérêt du marché est limité sur la trésorerie opérationnelle du groupe. L'impact est susceptible d'être plus significatif sur le résultat du Groupe, même si les placements concernant essentiellement des produits de trésorerie court terme, dont la rémunération varie peu : sur ce plan, le groupe analyse et calcule périodiquement l'impact sur le résultat d'une modification spécifique des taux d'intérêt.

Risque de change

Compte tenu de la nature de l'activité et du mode de règlement des clients, le risque de change est non significatif.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les créances commerciales, les placements de trésorerie et les disponibilités.

La gestion du risque pour les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectue en sélectionnant des institutions

financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers. Les placements de trésorerie sont des placements à court terme, aisément convertibles et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Compte tenu du montant limité des créances commerciales, du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients et des procédures de gestion des risques commerciaux en vigueur, le groupe estime qu'il n'est pas exposé à un risque élevé de défaillance de ses clients. Les prestations sont réglées principalement en espèce, par chèque ou au moyen de cartes de crédit renommées.

Risque de liquidité

Eu égard à la nature et aux montants de sa trésorerie et de ses emprunts, le groupe estime ne pas présenter de risques de liquidité. La gestion prudente de ce risque opérée par le groupe implique de conserver un niveau suffisant de liquidités et d'être à même de dénouer rapidement les placements de trésorerie.

Au 31/12/2012 En K€	Emprunts	Fournisseurs	Autres passifs courants	Total
Echu	3			3
Inférieur à 3 mois	44	503	1 247	1 794
3 à 12 mois	137		154	291
1 à 5 ans	492			492
Supérieur à 5 ans	66			66
Total	742	503	1 401	2 646

Au 31/12/2011 En K€	Emprunts	Fournisseurs	Autres passifs courants	Total
Echu	3			3
Inférieur à 3 mois	42	558	1 203	1 803
3 à 12 mois	164		214	378
1 à 5 ans	588			588
Supérieur à 5 ans	147			147
Total	944	558	1 417	2 919

Risque de capital

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

La société Bernard Loiseau SA consolide des sociétés dont les comptes sociaux présentent des capitaux propres au moins égaux à la moitié du capital social au 31 décembre 2012, à l'exception de la société SA Chez Marius qui exploite le fonds de commerce du restaurant Chez Tante Marguerite. Une assemblée générale mixte a été convoquée le 24 mai 2012 pour confirmer la poursuite d'activité de ce restaurant.

Bernard Loiseau SA gère son capital en limitant le recours à l'endettement.

4.19 Engagement hors bilan relatif aux droits individuels à la formation

Au niveau groupe, les engagements relatifs aux droits individuels à la formation au 31/12/2012 représentent 5 484 heures, dont 5 484 heures n'ont pas donné lieu à demande.

4.20 Parties liées et rémunérations allouées aux dirigeants mandataires sociaux

En application de la norme IAS 24, il n'y a pas eu de transactions avec les parties liées à l'exception des missions exceptionnelles confiées à Madame Bérange Loiseau au titre de ses missions réalisées en 2012, il a été comptabilisé une charge de 2 K€ hors taxe.

5. NOTES SUR L'ETAT DE SITUATION FINANCIERE

Les montants sont exprimés en K€

5.1 Etat des Goodwill et de l'actif immobilisé

Le tableau suivant est relatif à 2012 :

2012	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut et autres	Transferts	Valeur brute fin d'exercice
Goodwill	1 340	0	0		1 340
Marques	638	0	0		638
Autres immobilisations incorporelles	86	3	0		89
Terrains	516	2	0		518
Constructions et agencements	11 659	271	-6		11 924
Installations techniques, matériel et outillage.	2 660	177	-86		2 751
Autres immobilisations corporelles	1 783	97	0		1 880
Immobilisations corporelles en cours et acomptes sur immobilisations	2	0	0		2
Immobilisations corporelles	16 620	547	-92	0	17 075
Participations dans des entreprises associées	0	0	0		0
Autres participations	0	0	0		0
Prêts et autres immobilisations financières	184	0	-2	-79 (1)	103
Immobilisations financières	184	0	-2	-79	103
Actifs financiers disponibles à la vente	90				90
Total général	18 958	550	-94	-79	19 335

(1) Montant reclassé en autres actifs courants : cf. point 5.6.

Le tableau suivant est relatif à 2011 :

2011	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions/Mises au rebut et autres	Transferts	Valeur brute fin d'exercice
Goodwill	1 340				1 340
Marques	638				638
Autres immobilisations incorporelles	59	7	-1	21	86
Terrains	515	1			516
Constructions et agencements	11 242	512	-95		11 659
Installations techniques, matériel et outillage.	2 589	122	-53	2	2 660
Autres immobilisations corporelles	1 695	130	-42		1 783
Immobilisations corporelles en cours et acomptes sur immobilisations	25			-23	2
Immobilisations corporelles	16 066	765	-190	-21	16 620
Participations dans des entreprises associées	0				0
Autres participations					
Prêts et autres immobilisations financières	155	34	-5		184
Immobilisations financières	155	34	-5	0	184
Actifs financiers disponibles à la vente	90				90
Total général	18 348	806	-196	0	18 958

Le poste Goodwill comprend en 2012 :

2012	Valeur brute	Valeur nette
Goodwill « Chez Tante Louise »	585	585
Goodwill « SA Chez Marius »	455	455
Goodwill « SA Loiseau des Vignes »	300	300
Total	1 340	1 340

Le poste Goodwill comprend en 2011 :

2011	Valeur brute	Valeur nette
Goodwill « Chez Tante Louise »	585	585
Goodwill « SA Chez Marius »	455	455
Goodwill « SA Loiseau des Vignes »	300	300
Total	1 340	1 340

5.2 Etat des amortissements

Le tableau de l'état des amortissements suivant est relatif à 2012 :

2012	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Transferts	Montant Fin d'exercice
Goodwill	0	0	0		0
Marques	0	0	0		0
Autres immobilisations incorporelles	41	10	0		51
Immobilisations corporelles					
Constructions et agencements	6 687	409	-6		7 090
Installations techniques, matériel et outillage	2 228	131	-86		2 273
Autres immobilisations corporelles	753	176	0		929
Sous total	9 668	716	-92	0	10 292
Total	9 709	726	-92	0	10 343

Le tableau de l'état des amortissements suivant est relatif à 2011 :

2011	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Transferts	Montant Fin d'exercice
Goodwill					
Marques					
Autres immobilisations incorporelles	33	9	-1		41
Immobilisations corporelles					
Constructions et agencements	6 368	414	-95		6 687
Installations techniques, matériel et outillage	2 156	124	-52		2 228
Autres immobilisations corporelles	625	169	-41		753
Sous total	9 149	707	-188	0	9 668
Total	9 182	716	-189	0	9 709

5.3 Actifs financiers disponibles à la vente

La SAS Newcore était considérée jusqu'au 31 décembre 2009 comme une entreprise associée au sein de laquelle le Groupe ne détenait pas le contrôle, mais sur laquelle il exerçait une influence notable.

La société ayant été sortie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2009, les titres de Newcore ont été repris à l'actif de Bernard Loiseau à leur juste valeur à la date de déconsolidation et comptabilisés en actifs disponibles à la vente.

Au 31 décembre 2012, compte tenu des informations financières que nous détenons de cette société, tel que le montant de ses capitaux propres inférieur à la moitié du capital social, nous avons procédé à une dépréciation complémentaire de ces actifs disponibles à la vente de 10 K€, soit 56% de la valeur nette de ces actifs dans les comptes consolidés.

Cette dépréciation a été comptabilisée en autres charges financières dans l'état du résultat net 2012.

	31/12/2012			31/12/2011
	brut	Dépréciation	net	Net
Titres de la SAS Newcore	90	50	40	50
Total	90	50	40	50

5.4 Stocks et en cours

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2012			31/12/2011
	brut	Dépréciation	net	Net
Liquides et solides	579	0	579	531
Marchandises	128	7	121	119
Total	707	7	700	650

5.5 Clients et comptes rattachés

	31/12/2012	31/12/2011
Clients et comptes rattachés < 1 an	211	218
Clients et comptes rattachés > 1 an		-
Pertes de valeur	-6	-20
Total	205	198

5.6 Autres actifs courants

	31/12/2012	31/12/2011
Personnel et comptes rattachés (1)	11	16
TVA	41	59
Avances et acomptes fournisseurs	27	33
Produits à recevoir des prestations de consulting	39	46
Charges constatées d'avance	100	86
Compte courant Newcore (2)	79	0
Total	297	240

(1) Il s'agit principalement des indemnités à recevoir au titre des contrats aidés.

(2) Avance en compte courant bloquée au 31 décembre 2011 et classée en immobilisations financières.

5.7 Antériorité des actifs nets non dépréciés

2012	Net au 31/12/12	CCA	Total créances non échues	Total créances échues	Entre 30 et 60 jours	Entre 61 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
Créance carry Back (1)									
Clients et comptes rattachés (2)	205		89	116	<i>56</i>	<i>60</i>			
Autres actifs courants									
Personnel et comptes rattachés (*)	11		11						
TVA	41		41						
Avances et acomptes fournisseurs	27		27						
Produits à recevoir des prestations de consulting	39		39						
Charges constatées d'avances	100		100						
Compte courant Newcore	79		79						
Total autres actifs courants (3)	297		297	116	<i>56</i>	<i>60</i>			
Total général (1)+(2)+(3)	502		386	116	<i>56</i>	<i>60</i>			

2011	Net au 31/12/11	CCA	Total créances non échues	Total créances échues	Entre 30 et 60 jours	Entre 61 et 90 jours	Entre 91 et 180 jours	Entre 181 et 360 jours	Plus de 360 jours
Créance carry Back (1)	17		17						
Clients et comptes rattachés (2)	198		109	89	<i>35</i>	<i>54</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
Autres actifs courants									
Personnel et comptes rattachés (*)	16		16						
TVA	59		59						
Avances et acomptes fournisseurs	33		33						
Produits à recevoir des prestations de consulting	46		46						
Charges constatées d'avances	86	86							
Produits à recevoir des assurances	0		0						
Total autres actifs courants (3)	240	86	154	0	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Total général (1)+(2)+(3)	455	86	280	89	<i>35</i>	<i>54</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(*) Il s'agit principalement de la prime à l'emploi et les contrats aidés

Les créances clients non échues correspondent principalement à des clients recouchants à l'hôtel le 31 décembre et à des forfaits en attente de remboursement par les Relais & Châteaux.

5.8 Trésorerie et équivalents

En K€	Nature	Valeur Historique au 31/12/2012	Valeur dans l'état de situation financière au 31/12/2012	Valeur de marché (Juste valeur) au 31/12/2012
Disponibilités	Comptes courants et comptes à terme	2 782	2 782	2 782
Placement Cardif SICAV	Placements monétaires	589	715	715
Trésorerie et équivalents		3 371	3 497	3 497
Agios et découverts				-2
Trésorerie nette au tableau de flux				3 495

5.9 Autres passifs courants

	31/12/2012	31/12/2011
Avances et acomptes clients	283	259
Personnel et organismes sociaux	1 006	1 001
TVA	44	19
Autres dettes fiscales et sociales	30	29
Produits constatés d'avance	25	25
Autres dettes	0	0
Total	1 388	1 333

5.10 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
1. Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 432 100	1,25€
2. Actions /parts sociales émises pendant l'exercice		
3. Actions/parts sociales remboursées pendant l'exercice.		
4. Actions/parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 432 100	1,25€

Note : L'assemblée générale du 24/05/2012 a autorisé le conseil d'administration de BERNARD LOISEAU SA à acheter ou vendre des titres de la société. Celle-ci détient 18 045 actions en auto-contrôle au 31/12/2012.

5.11 Etat des provisions

	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la fin de l'exercice
Provisions à long terme				
Provisions pour impôts	22		-5	17
Autres provisions	82	20		102
Total des provisions à long terme	104	20	-5	119
Provisions à court terme				
Provision pour impôts	5	5	-5	5
Autres provisions	0	0	0	0
Total des provisions court terme	5	5	-5	5
Total général	109	25	-10	124
Dont dotations, reprises et IS				
- d'opérationnel courant		20	0	
- d'opérationnel non courant				
- financière		0		

5.12 Information sectorielle relative à l'état de situation financière et à l'état du résultat net en K€ :

L'information sectorielle selon les deux secteurs opérationnels Bourgogne et Paris est la suivante :

2012	Bourgogne	Paris	Total 2012
Goodwill	300	1 040	1 340
Marques	638	0	638
Immobilisations corporelles nettes	5 571	1 212	6 783
Stock et en cours	599	101	700
Trésorerie et équivalents	3 384	113	3 497
Actifs courants	4 496	379	4 875
Passifs non courants	248	429	677
Passifs courants	1 643	450	2 093

2012	Bourgogne	Paris	Total 2012
Chiffre d'affaires	7 056	2 504	9 560
Dont Restauration	5 257	2 504	7 761
Hôtellerie	1 137		1 137
Autres	662		662
Résultat opérationnel	146	7	153
Résultat net avant résultats des sociétés mises en équivalence	146	7	153
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	0	0	0
Résultat net consolidé	138	-25	113

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2012 s'élèvent à 550 K€ dont 461 K€ concerne le secteur de la Bourgogne et 89 K€ concerne Paris.

2011	Bourgogne	Paris	Total 2011
Goodwill	300	1 040	1 340
Marques	638	0	638
Immobilisations corporelles nettes	5 652	1 300	6 952
Stock et en cours	568	82	650
Trésorerie et équivalents	3 582	150	3 732
Actifs courants	4 515	305	4 820
Passifs non courants	294	545	839
Passifs courants	1 783	406	2 189

2011	Bourgogne	Paris	Total 2011
Chiffre d'affaires	7 299	2 499	9 798
Dont Restauration	5 341	2 499	7 840
Hôtellerie	1 331		1 331
Autres	627		627
Résultat opérationnel	469	269	738
Résultat net avant résultats des sociétés mises en équivalence	269	181	450
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	-	-
Résultat net consolidé	269	181	450

Les acquisitions d'immobilisations corporelles de l'exercice 2011 s'élèvent à 765 K€ dont 618 K€ concerne le secteur de la Bourgogne et 147 K€ concerne Paris.

6. Notes sur l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

6.1 Chiffre d'affaires

	2012	2011
Chiffre d'affaires	9 560	9 798
Dont Restauration	7 761	7 840
Hôtellerie	1 137	1 331
Autres	662	627

Le chiffre d'affaires consolidé en 2012 est de 9 560 K€, contre 9 798 K€ en 2011, soit une baisse de 2.4%.

6.2 Charges de personnel

	2012	2011
Salaires et indemnités bruts	3 341	3 204
Charges sociales	1 289	1 260
Total charges de personnel (1)	4 630	4 464
Engagements de retraite (Charge IAS 19) (2)	101	81

(1) Charges inscrites en état du résultat global.

(2) Engagements inscrits au passif de l'état de situation financière en provision à long terme. La dotation de l'exercice 2012 s'élève à 20 K€.

6.3 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation concernent principalement la production immobilisée correspondant aux temps consacrés par la Directrice Générale Déléguée et le concierge pour la réfection des salles de bain dans 6 chambres du Relais.

6.4 Autres produits et charges opérationnelles

N/A

6.5 Impôts

a- Rationalisation de l'impôt

Résultat consolidé avant impôt	172
Résultat des sociétés mises en équivalence	0
Résultat comptable avant impôts et résultats des sociétés mises en équivalence	172
Taux de l'impôt	33.33 %
Charge d'impôt théorique (charge)	57
Différences permanentes	-6
Autres	8
Impôt réel (charge)	59

b- Ventilation de la charge d'impôt :

Impôts différés (produit)	- 6 K€
Reprise provision impôt pour étalement des produits d'assurance	- 5 K€
Impôts exigibles	70 K€
Charge d'impôts	59 K€

Dont 70 K€ (charge) imputable à des éléments du résultat opérationnel courant.

Le poste Impôts différés actifs et la créance de Carry Back figurant à l'état de situation financière avec un montant de 39 K€ correspond aux autres différences temporaires pour 39 K€.

7. Résultats par action

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Nombre d'actions en circulation	1 432 100	1 432 100
Nombre d'actions total en circulation (hors titres en autocontrôle)	1 414 055	1 414 902
Résultat opérationnel consolidé en K€	153	738
Résultat net consolidé en K€	113	450
Résultat opérationnel consolidé par action en euros	0.11	0.52
Résultat net consolidé par action en euros	0.08	0.32
Résultat net dilué par action en euros	0.08	0.32

8. Rapprochement du nombre d'actions en circulation entre le début et la fin de l'exercice

	<u>Au 01/01/2012</u>	<u>Variation</u>	<u>Au 31/12/2012</u>
Nombre d'actions total en circulation hors actions auto-détenues	1 414 902	-847	1 414 055

	<u>Au 01/01/2011</u>	<u>Variation</u>	<u>Au 31/12/2011</u>
Nombre d'actions total en circulation hors actions auto-détenues	1 422 789	-7 887	1 414 902

9. Dettes financières

Les quatre emprunts en cours de remboursement sont :

- Un premier emprunt de 250 K€ contracté par la société SCI Du Maine en 2005, sur une durée de 15 ans, avec un taux d'intérêt fixe de 3.55%, et dont le capital restant dû au 31/12/2012 est de 150 K€,

- Un deuxième emprunt de 300 K€ contracté par la société Loiseau des Vignes en 2007, sur une durée de 7 ans, avec un taux d'intérêt fixe de 3.75%, et dont le capital restant dû au 31/12/2012 est de 71 K€,

- Un troisième emprunt de 400 K€ contracté par la société SAS Chez Tante Louise en 2009, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 4.61%, et dont le capital restant dû au 31/12/2012 est de 216 K€,

- Un quatrième emprunt de 400 K€ contracté par la société SA Chez Marius en 2011 pour financer les travaux de réaménagement et de mise aux normes engagés en 2010, sur une durée de 7 ans, avec un taux fixe de 2.75%, et dont le capital restant dû au 31/12/2012 est de 298 K€.

Ces 4 emprunts ne sont pas assortis de covenants bancaires.

La quote-part des dettes financières à moins de 1 an est de 177 K€.

10. Engagements hors bilan

- Dettes garanties par des sûretés réelles

<u>En K€</u>	<u>Montant garanti</u>
Emprunts et dettes auprès d'établissement de crédit	664
Total	664

- Nature des sûretés réelles consenties

Au niveau de la SAS Chez Tante Louise, un emprunt dont le solde au 31/12/2012 est de 216 K€ consenti par le Crédit Mutuel a fait l'objet d'un nantissement du fonds de commerce dudit restaurant.

Au niveau de la SCI, un emprunt dont le solde au 31/12/2012 est de 150 K€ consenti par le Crédit Lyonnais a fait l'objet de prises d'hypothèques en 2005.

Au niveau de la SA Chez Marius, un emprunt dont le solde au 31/12/2012 est de 298 K€ consenti par le Crédit Lyonnais a fait l'objet d'une part d'un nantissement du fond de commerce du restaurant Tante Marguerite, et d'autre part d'une garantie par acte séparé. Cette garantie consiste au blocage des comptes courants d'associés de la société Bernard Loiseau SA dans les comptes de la société SA Chez Marius à hauteur de 400 K€ durant deux ans, puis 300 K€ durant deux ans, puis 100 K€ durant les trois ans restants.

Au niveau des autres sociétés du groupe Bernard Loiseau, les sûretés réelles données en garantie des emprunts ont été levées suite au remboursement de 2003. Seuls les nantissements sur fonds de commerce dont l'extinction est automatique après dix ans subsistent.

11. Honoraires des commissaires aux comptes

	Mazars	Auditis	Total
	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)
	2012	2012	2012
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			
Bernard Loiseau SA	13.5	13.5	27.0
Chez Tante Louise SAS	4.9		4.9
Loiseau des Vignes SA	3.9		3.9
Chez Marius SA	3.9		3.9
<i>Sous-total</i>	26.2	13.5	39.7
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	0	0	0
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0
TOTAL	26.2	13.5	39.7

	Mazars	Auditis	Total
	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)	Montant K€ (HT)
	2011	2011	2011
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés			
Bernard Loiseau SA	16.2	10.8	27.0
Chez Tante Louise SAS	4.7		4.7
Loiseau des Vignes SA	3.8		3.8
Chez Marius SA	3.8		3.8
<i>Sous-total</i>	28.5	10.8	39.3
Autres diligences et prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	0	0	0
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	0	0	0
TOTAL	28.5	10.8	39.3

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Bernard LOISEAU SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2012 » de la note E - 1 aux états financiers qui expose les nouveaux textes du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne que votre société a appliqués à compter du 1er janvier 2012.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe « Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2012 » de la note E - 1 aux états financiers expose les nouveaux textes du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union

européenne que votre société a appliqués à compter du 1er janvier 2012. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note E - 1 aux états financiers.

- La Direction procède systématiquement, et à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et des marques et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note E - 4.4 aux états financiers.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les données et hypothèses retenues et nous avons vérifié que la note E - 4.4 donne une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- La note E - 4.7 aux états financiers expose par ailleurs les méthodes comptables relatives à l'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans la note de l'annexe et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon le 15 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

Auditis

Philippe Dandon

Mazars

Alain Chavance

COMPTES SOCIAUX BERNARD LOISEAU SA

BILAN ACTIF (en K€)

	31/12/2012			31/12/2011
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	717	44	673	680
Immobilisations corporelles	6 647	5 351	1 296	1 072
Immobilisations financières	1 347	90	1 257	1 259
Total actif immobilisé	8 711	5 485	3 226	3 011
Stocks et en cours	545	7	538	496
Avances et acomptes versés sur commandes	0		0	18
Créances clients et comptes rattachés	169	6	163	154
Impôts sur les bénéfiques	79		79	16
Autres créances et comptes de régularisations	1 505		1 505	1 360
Valeurs mobilières de placement	590		590	799
Disponibilités	2 583		2 583	2 510
Total actif circulant	5 471	13	5 458	5 353
Total Actif	14 182	5 498	8 684	8 364

BILAN PASSIF (en K€)

	NET 31/12/2012	NET 31/12/2011
Capital social	1 790	1 790
Primes d'émission, fusion	3 306	3 306
Réserve légale	179	179
Autres réserves	80	686
Report à nouveau	39	-606
Résultat exercice	92	110
Capitaux propres	5 486	5 465
Provisions	101	48
Emprunts et dettes financières	1 730	1 474
Avances et acomptes reçus	266	239
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	314	341
Dettes fiscales et sociales	758	757
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20	31
Autres dettes	9	9
Total dettes	3 097	2 851
Total Passif	8 684	8 364

COMPTE DE RÉSULTAT (en K€)

	2012	2011	Variation en K€
Chiffre d'affaires net	5 483	5 647	-164
Production immobilisée	27	0	+27
Subvention d'exploitation	15	12	+3
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transfert de charges	183	229	-46
Total des produits d'exploitation	5 708	5 888	-180
Achats consommés	-1 165	-1 213	+48
Autres charges d'exploitation	-1 773	-1 675	-98
Impôts, taxes et versements assimilés	-164	-154	-10
Charges de personnel	-2 832	-2 850	+18
Dotations aux amortissements	-234	-237	+3
Dotations dépréciations et provisions	-2	-6	+4
Total des charges d'exploitation	-6 170	-6 135	-35
Résultat d'exploitation	-462	-247	-215
Produits financiers	555	577	-22
Charges financières	-70	-141	+71
Résultat financier	485	436	+49
Résultat courant avant impôts	23	189	-166
Produits exceptionnels	103	0	+103
Charges exceptionnelles	0	-9	+9
Résultat exceptionnel	103	-9	+112
Impôts sur les résultats	-34	-70	+36
Résultat Net	92	110	-18

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2012, dont le total est de 8 684 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste avec un bénéfice de 92 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/12 au 31/12/12.

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 mars 2013, et seront proposés à l'approbation de l'Assemblée générale prévue le 6 mai 2013.

A. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir un résultat net positif après impôt de 92 373,73 €.

Le Conseil d'Administration, après avoir constaté que le report à nouveau créditeur au 31 décembre 2012 s'élevait à 38 909,84 euros, propose à l'Assemblée Générale, de l'affecter en totalité en autres réserves, ces dernières étant portées de 80 377,58 euros à 119 287,42 euros, étant précisé que la réserve légale s'élève à 179 012,50 euros.

Après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2012 un bénéfice net de 92 373,73 euros, le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale que c'une somme de 57 284 euros, soit 0.04 euros par action, soit distribuée à titre de dividende aux actionnaires et que le solde soit affecté en report à nouveau.

B. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE

Il n'existe pas d'événements significatifs intervenus au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture et qui ont un impact significatif sur les comptes de l'exercice.

C. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte :

- du règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable homologué par l'arrêté du 22 juin 1999,
- des règles comptables sur la définition des actifs, amortissements et dépréciations issues des règlements CRC 2002-10, CRC 2004-06 ; applicables aux exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2005,
- des règlements ultérieurs applicables du CRC, et de l'autorité des normes comptables, ainsi que des avis et recommandations publiés par le Conseil National de la Comptabilité ou l'autorité des normes comptables.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes comptables adoptées en 2012 sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport, diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les frais financiers ne sont pas immobilisés. Chacun des composants identifiés d'une immobilisation fait l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements séparés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité.

- Terrains	non amortis
- Constructions	40 à 50 ans
- Agencements constructions (second œuvre)	25 ans
- Agencements et aménagements des constructions	10 à 20 ans
- Petits agencements	4 à 10 ans
- Installations techniques	4 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels	3 à 10 ans
- Installations générales	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 à 8 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 4 ans

Les fonds commerciaux sont valorisés à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

2. Perte de valeur des actifs

Le fonds commercial est valorisé à sa valeur d'apport. Chaque année, sa valeur d'inventaire est comparée à sa valeur actuelle. La valeur actuelle est déterminée par référence aux critères habituellement retenus dans la restauration et aux perspectives d'avenir sur la base d'une approche de valorisation par les cash-flows futurs actualisés à un taux de 11.22%. La valeur actuelle du fonds commercial étant supérieure à la valeur comptable nette au 31 décembre 2012, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation à cette date.

3. Participations, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire (définie par l'entreprise) est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation tels que l'actif net à la clôture de l'exercice corrigé des éventuelles plus values latentes, la rentabilité des sociétés concernées, leurs perspectives d'avenir et leur valeur d'utilité pour le groupe.

Il n'y a pas de nouveaux titres de participations acquis depuis le 31 décembre 2011.

4. Stocks

Les stocks sont constitués principalement des liquides et solides nécessaires à la réalisation de l'activité courante (restaurant et hôtel) et de marchandises vendues en boutique, et sont évalués suivant un relevé physique et chiffrés au prix moyen pondéré.

Les frais financiers ne sont pas capitalisés dans la valorisation des stocks.

Les stocks sont dépréciés si la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

6. Dettes fiscales

Depuis le 1^{er} août 1999, les sociétés BERNARD LOISEAU SA, SARL AU PAYS DE BRESSE et SA CHEZ MARIUS bénéficient du régime d'intégration fiscale. Et depuis le 1^{er} janvier 2005, BLO fait partie de ce groupe d'intégration fiscale.

Les modalités de répartition de l'impôt entre les sociétés concernées conduisent à une charge d'impôt dans les filiales (Au Pays de Bresse et Chez Marius) identique à celle qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration. La société mère enregistre quant à elle le solde par rapport au résultat d'ensemble, et constitue, le cas échéant,

une provision lorsque la restitution des économies d'impôt aux filiales déficitaires est probable. La société SA Chez Marius ayant un résultat fiscal déficitaire en 2012, une provision d'impôt a été constatée pour un montant de 53 K€ au 31 décembre 2012.

7. Engagements en matière de retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisés dans les comptes sociaux. Ils font par contre l'objet d'une évaluation actuarielle, conforme aux dispositions de la norme IAS 19, et sont comptabilisés dans les comptes consolidés. Le montant global des droits acquis au 31/12/2012 s'élève à 90 K€.

8. Nature des sûretés consenties

Néant.

9. Engagement hors bilan relatif aux droits individuels à la formation

Les engagements relatifs aux droits individuels à la formation au 31/12/2012 représentent 3 634 heures.

10. Provisions

Les provisions pour risques et les provisions pour charges sont évaluées en fonction du risque connu à la clôture de l'exercice des litiges et charges ayant leur origine avant la clôture de l'exercice 2012. Ces provisions sont déterminées en fonction du risque estimé sur la base de dossiers techniques.

11. Fiscalité latente

Aucun élément significatif n'est à mentionner.

D. NOTES SUR LE BILAN

Les montants sont exprimés en K€.

1. Etat de l'actif immobilisé

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Transfert de compte à compte	Montant fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	714	3			717
Terrains et agencements	368	2			370
Constructions, installation générale, agencement	3 208	255	-6		3 457
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 222	143	-59		2 306
Matériel de transport, informatique, mobilier et autres	477	48	-11		514
Immobilisations corporelles en cours	0				0
Total des immobilisations corporelles	6 275	448	-76	0	6 647
Autres participations	1 075				1 075
Prêts et autres immobilisations financières	264	8			272
Total des immobilisations financières	1 339	8	0	0	1 347
Total des immobilisations	8 328	459	-76	0	8 711

Note : Les diminutions sont constituées de cessions ou de mise au rebut à l'exception du poste « Autres participations » concernant les mouvements de comptes courants entre sociétés du groupe.

2. Etat des amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	34	10	0	44
Terrains et agencements	349	11		360
Constructions, installation générale, agencement	2 564	96	-6	2 654
Installations techniques, matériel et outillage	1 966	80	-59	1 987
Autres immobilisations corporelles	324	37	-11	350
Immobilisations corporelles	5 203	224	-76	5 351
TOTAL GÉNÉRAL	5 237	234	-76	5 395

3. Etat des provisions

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
Provisions				
Provisions pour litiges				
Provisions amendes et pénalités				
Provisions pour impôts	48	53		101
Provisions grosses réparations				
Autres provisions				
Sous total	48	53	0	101
Dépréciations				
Des immobilisations				
Incorporelles				
Corporelles				
Titres équivalents				
Financières	80	10		90
Des stocks et en cours	8		-1	7
Des comptes clients	17	2	-13	6
Autres				
Sous total	105	12	-14	103
Total général	153	65	-14	204
Dont dotations, reprises et IS				
- d'exploitation		2	-14	
- financières		10		
- exceptionnelles				
- Impôt sur les sociétés		53		

Les provisions reprises parce qu'utilisées sont de 14 K€.

Les provisions reprises parce que devenues sans objet s'élèvent à 0 K€.

4. Stocks et en cours

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2012			31/12/2011
	brut	Dépréciation	net	Net
Liquides et solides	421	-	421	380
Marchandises	124	-7	117	115
Total	545	-7	538	495

5. Etat des échéances, des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A – 1 AN	A + 1 AN
Créances rattachées à participation			
Prêts	2	2	
Autres immobilisations financières (1)	271		271
Clients douteux ou litigieux	2	2	
Autres créances clients	167	167	
Personnel et comptes rattachés	4	4	
Organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfiques	79	79	
TVA	26	26	
Groupes et associés (Note 6)	1 377	1 377	
Débiteurs divers	20	20	
Charges constatées d'avance	78	78	
TOTAUX	2 026	1 755	271
- prêts accordés en cours d'exercice	4		
- remboursements obtenus en cours d'exercice	4		
- prêts et avances consentis aux associés			

(1) Correspond principalement à des dépôts et cautionnements dont 159 K€ de cautionnement chez la SCI DU MAINE et au contrat de liquidité pour 110 K€.

Etat des dettes	Montant Brut	A – 1 AN	DE 1 A 5	A + 5 ANS
Emprunts et dettes à – 2 ans	2	2		
Etablissements de crédit à + 2 ans				
Dettes rattachées à des participations : cpte crt SCI	196	196		
Emprunts et dettes financières divers	4	4		
Fournisseurs et comptes rattachés	314	314		
Personnel et comptes rattachés	344	344		
Sécurité sociale et autres organismes.	366	366		
Etat et autres collectivités publiques				
Impôt sur les bénéfiques	13	13		
TVA	18	18		
Autres impôts et taxes	17	17		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	20	20		
Groupe et associés (Note 6)	1 528	1 528		
Autres dettes	270	270		
Produits constatés d'avance	5	5		
TOTAUX	3 097	3 097		
- Emprunts souscrits au cours de l'exercice		Néant		
- Emprunts remboursés au cours de l'exercice		Néant		
- Emprunts et dettes auprès des associés		Néant		

6. Détail du poste «groupe et associés»

En K€	BL SA Prêteur	BL SA emprunteur
SARL Pays de Bresse	178	
SAS Tante Louise		711
SA Loiseau des Vignes	315	
EURL BL Organisation		817
EURL BL Organisation Compte courant intégration fiscale	49	
SA Chez Marius	756	
SAS Newcore	79	
Total	1 377	1 528
Dettes rattachées à des participations : SCI DU MAINE		196
Total Groupe	1 377	1 724

7. Détail du poste « Fonds commercial »

Le poste Fonds Commercial dont le total hors droit au bail s'élève à 638 K€ comprend :

Eléments achetés (Hôtellerie restauration Saulieu)	62 K€
Eléments reçus en apport (activité Consultant culinaire)	576 K€

Total 638 K€

Ces actifs ne font l'objet d'aucun amortissement, ni d'aucune provision compte tenu de leur valeur actuelle au 31 décembre 2012.

8. Tableau des filiales et participations

Montant en euros

Filiales et participations	Capital	Capitaux propres hors capital et résultat de l'exercice	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par BL SA à ses filiales et participations	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividende encaissé par la société dans l'exercice
				Brute	Nette					
SCI DU MAINE	7 500	2 990 290	99,98%	164 962	164 962	0	0	636 078	438 232	427 530
SA CHEZ TANTE LOUISE	46 750	1 778 751	99,62%	540 236	540 236	0	0	1 548 321	41 255	0
SARL AU PAYS DE BRESSE	7 500	62 457	99,80%	126 142	126 142	178 459	0	0	-277	0
SA LOISEAU DES VIGNES	55 000	204 347	99,52%	104 842	104 842	314 724	0	1 462 538	45 693	0
EURL BL ORGANISATION	8 000	678 277	100%	8 000	8 000	0	0	156 867	97 607	0
SAS NEWCORE (1)	409 000	-324 239	15,89%	130 000	40 000	78 876	0	229 516	-46 202	0

(1) La société Bernard Loiseau consolide par intégration globale toutes les sociétés ci-dessus à l'exception de la société SAS Newcore qui n'est pas consolidée. Les informations communiquées sont issues des derniers comptes au 30 septembre 2012 (chiffre d'affaires et résultat sur 9 mois).

9. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

Postes	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	944	130
Créances rattachées à des participations		
Caution – dépôt de garantie	159	
Avances et acomptes versés sur commande		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	1 377	79
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunt et dettes financières divers	1 528	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	196	
Produits de participation	427	
Autres produits financiers	32	
Charges financières	60	
Dividendes reçus		
Produit exceptionnel retour meilleure fortune	103	
Abandon de compte courant		

10. Produits à recevoir

	Montant
Autres créances	4
Total	4

11. Charges à payer

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88
Dettes fournisseurs immobilisations et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	557
Autres dettes diverses	
Total	646

12. Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	78	5
Charges / Produits financiers	-	-
Charges / Produits exceptionnels	-	-
Total	78	5

13. Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
1. Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 432 100	1.25 euros
2. Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 432 100	1.25 euros

Note : L'assemblée générale du 24/05/2012 a autorisé le conseil d'administration de BERNARD LOISEAU à acheter ou vendre des titres de la société. Celle-ci détient 18 045 actions en auto-contrôle au 31/12/2012.

14. Valeurs Mobilières de Placement

	Nature	Valeur comptable au 31/12/2012	Valeur du marché au 31/12/2012
SICAV Monétaires	Placements monétaires	0	0
Placement Cardif	Placements monétaires	590	715
Total		590	715

15. Tableau de variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres est détaillée dans le tableau ci-après :

En K€	Capital social	Primes d'émission	Réserves	Report à nouveau	Résultat	Total Capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2011	1 790	3 306	865	-606	110	5 465
Affectation du résultat de l'exercice 2011				39	-39	0
Réaffectation Report à nouveau			-606	606		
Distribution dividendes					-71	-71
Résultat net de l'exercice 2012					92	92
Capitaux propres au 31 décembre 2012	1 790	3 306	259	39	92	5 486

E. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les montants sont exprimés en K€.

1. Ventilation du chiffre d'affaires net

	2012	2011
Ventes de marchandises		
- Boutique	353	346
Production vendue		
- Prestations consultant culinaire (location gérance de BL Organisation)	31	30
- Autres		0
- Restauration SAULIEU	3 795	3 795
- Hôtellerie SAULIEU	1 290	1 457
- Cessions intragroupe	14	19
Total	5 483	5 647

2. Détail des charges et produits exceptionnels

Les charges exceptionnelles au 31 décembre 2012 ne sont pas significatives.

En 2003, Bernard Loiseau SA avait consenti un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune à sa filiale Tante Jeanne (Loiseau des Vignes depuis 2007) pour un montant de 340 720 €. Au 31 décembre 2012, les conditions déterminantes du retour à meilleure fortune s'appliquent, la société Loiseau des Vignes a remboursé 103 K€.

3. Ventilation de la charge d'impôt

- Impôts sur les bénéfices	19 K€
- Provision pour impôt sur bénéfice SA Chez Marius	<u>-53 K€</u>
Impôt sur les bénéfices (charge)	-34 K€

La créance du carry back n'existe plus au 31 décembre 2012, et a été consommée à hauteur de 16 K€ sur l'exercice, étant précisé que l'impôt de Bernard Loiseau en tant que société séparée s'élève à 36 K€.

4. Effectif moyen

	2012	2011
Cadres	8	8
Agents de maîtrise et techniciens	4	5
Employés	44	47
Apprentis	2	2
Total	58	62

5. Produits et charges financières concernant des entreprises liées

K€	2012	2011
Produits financiers	32	39
Dividendes perçues	427	476
Charges financières	60	50

6. Rémunérations allouées aux mandataires sociaux

Le montant global des rémunérations perçues par les mandataires sociaux, dont le détail est communiqué dans le rapport de gestion, s'élève au titre de l'exercice 2012 à 442 K€.

F. AUTRES INFORMATIONS

1. Engagements financiers

Néant.

2. Dettes garanties par des sûretés réelles

Néant.

3. Abandon de créance

Des abandons de compte courant de Bernard Loiseau SA ont été réalisés envers sa filiale SA Tante Jeanne (devenue SA Loiseau des Vignes le 24 mai 2007) à hauteur de 457 K€ dont 341 K€ en 2003, et 116 K€ en 2004, avec des clauses de retour à meilleure fortune. Les clauses ont trouvé à s'appliquer au 31 décembre 2012 pour un montant de 103 K€.

4. Parties liées

L'information sur les parties liées, au titre du règlement 2010-02 du 2 septembre 2010 de l'autorité des normes comptables, est disponible dans le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées qui figure dans le rapport annuel.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblée Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Bernard LOISEAU SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La Direction de votre société est amenée à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent, le cas échéant, les montants figurant dans les états financiers et les notes qui les accompagnent. La détermination de la valeur d'inventaire des fonds commerciaux ainsi que des titres de participation procède de ces estimations.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la direction de la société, décrites dans les notes C - 2 et C - 3 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon le 15 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

Auditis
Philippe Dandon

Mazars
Alain Chavance

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2012

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Convention conclue avec Madame Bérangère Loiseau

Convention autorisée par le conseil d'administration du 25 octobre 2012

Personne concernée : Madame Bérangère Loiseau, administrateur de la société BERNARD LOISEAU SA

Nature et objet : la société BERNARD LOISEAU SA a confié, sous la coordination de son Président Directeur Général, à Madame Bérangère Loiseau, sur une période comprise entre octobre 2012 et octobre 2013, les missions exceptionnelles suivantes : représentation pour des événements professionnels en France, participation à des manifestations professionnelles à l'étranger et mission de communication.

Modalités : ces missions, qui devront être réalisées dans une fourchette comprise entre 5 et 20 jours, font l'objet d'une rémunération sur la base de 350 euros hors taxes par jour consacré à celles-ci, les frais de déplacement nécessités par leur réalisation étant facturés en sus sur présentation de justificatifs.

Au titre des missions confiées en 2012, il a été comptabilisé dans les comptes de l'exercice, une charge de 1.750 euros HT.

2. Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale **Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé**

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2-1 Conventions conclues avec la SA LOISEAU DES VIGNES

2.1.1. Convention de compte courant

La société BERNARD LOISEAU SA détient une créance sur la société SA LOISEAU DES VIGNES s'élevant à 314.724 € au 31 décembre 2012.

Ce compte courant a été rémunéré au cours de l'exercice au taux de 3,39 % (taux maximum des intérêts fiscalement déductibles appliqué conformément à l'avenant à la convention de trésorerie signé le 31 décembre 2012), générant un produit financier pour BERNARD LOISEAU SA de 9.221 €.

2.1.2. Convention de prestations d'assistance

La société BERNARD LOISEAU SA a facturé, au titre de l'exercice 2012, à la société SA LOISEAU DES VIGNES des prestations d'assistance pour un montant hors taxes de 51.509 €.

2.1.3. Conventions d'abandons de compte courant et clauses de « retour à meilleure fortune »

La société BERNARD LOISEAU SA a consenti au profit la société SA LOISEAU DES VIGNES des abandons de compte courant d'un montant de 340.720 € le 5 décembre 2003 et d'un montant de 116.000 € le 20 décembre 2004. Ces abandons étaient assortis de clauses de « retour à meilleure fortune ».

En application de ces clauses, votre société a bénéficié du retour de la société SA LOISEAU DES VIGNES d'un montant de 103.314 € qui a été comptabilisé dans les produits de l'exercice.

2-2 Conventions conclues avec la SCI du Maine

2.2.1. Convention de compte courant

La société BERNARD LOISEAU SA est redevable d'une somme de 196.056 € envers la SCI du Maine au 31 décembre 2012.

Ce compte courant a été rémunéré au cours de l'exercice au taux de 3,39 % (taux maximum des intérêts fiscalement déductibles appliqué conformément à l'avenant à la convention de trésorerie signé le 31 décembre 2012), générant une charge financière pour BERNARD LOISEAU SA de 9.797 €uros.

2.2.2. Convention de facturation de loyer

BERNARD LOISEAU SA a payé au cours de l'exercice à la SCI du Maine des loyers pour un montant hors taxes de 636.078 €uros. Le dépôt de garantie versé à la SCI du Maine s'élève pour sa part au 31 décembre 2012 à 159.020 €uros.

2-3 Conventions conclues avec la SAS CHEZ TANTE LOUISE

2.3.1. Convention de compte courant

La société BERNARD LOISEAU SA est redevable d'une somme de 710.903 €uros envers la société SAS CHEZ TANTE LOUISE au 31 décembre 2012.

Ce compte courant a été rémunéré au cours de l'exercice au taux de 3,39 % (taux maximum des intérêts fiscalement déductibles appliqué conformément à l'avenant à la convention de trésorerie signé le 31 décembre 2012), générant une charge financière pour BERNARD LOISEAU SA de 25.157 €uros.

2.3.2. Convention de prestations d'assistance

La société BERNARD LOISEAU SA a facturé, au titre de l'exercice 2012, à la société SAS CHEZ TANTE LOUISE des prestations d'assistance pour un montant hors taxes de 48.139 €uros.

2-4 Convention conclue avec la SARL AU PAYS DE BRESSE

La société BERNARD LOISEAU SA détient une créance sur la société AU PAYS DE BRESSE s'élevant à 178.459 €uros au 31 décembre 2012.

BERNARD LOISEAU SA a abandonné les intérêts dus sur ce compte courant, lesquels s'élevaient au titre de l'exercice à 6.042 €uros (intérêts calculés au taux de 3,39 %, taux maximum des intérêts fiscalement déductibles).

2-5 Conventions conclues avec la SA CHEZ MARIUS (TANTE MARGUERITE)

2.5.1. Convention de compte courant

La société BERNARD LOISEAU SA détient une créance sur la société SA CHEZ MARIUS s'élevant à 755.632 €uros au 31 décembre 2012.

Ce compte courant a été rémunéré au cours de l'exercice au taux de 3,39 % (taux maximum des intérêts fiscalement déductibles appliqué conformément à l'avenant à la convention de trésorerie signé le 31 décembre 2012), générant un produit financier pour BERNARD LOISEAU SA de 22.406 €uros.

2.5.2. Convention de prestations d'assistance

La société BERNARD LOISEAU SA a facturé, au titre de l'exercice 2012, à la société SA CHEZ MARIUS des prestations d'assistance pour un montant hors taxes de 48.139 €uros.

2-6 Conventions conclues avec L'EURL BL ORGANISATION

2.6.1. Convention de compte courant

La société BERNARD LOISEAU SA est redevable d'une somme de 817.474 €uros envers la société BL ORGANISATION au 31 décembre 2012.

Ce compte courant a été rémunéré au cours de l'exercice au taux de 3,39 % (taux maximum des intérêts fiscalement déductibles appliqué conformément à l'avenant à la convention de trésorerie signé le 31 décembre 2012), générant une charge financière pour BERNARD LOISEAU SA d'un montant de 24.848 €uros.

2.6.2. Contrat de location gérance

La société BERNARD LOISEAU SA a donné en location gérance à la société BL ORGANISATION le fonds de commerce de droits d'exploitation de l'image de Bernard LOISEAU, de contrats de consulting et de partenariats.

La location gérance est consentie moyennant une redevance annuelle représentant 20 % des sommes encaissées par le locataire gérant sur l'ensemble des contrats exploités au titre de la location gérance.

Pour l'exercice 2012, le montant des redevances facturées par BERNARD LOISEAU SA à BL ORGANISATION s'élève à 31.042 €uros HT.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

2-7 Convention conclue avec Madame Dominique LOISEAU

Le compte courant de Madame Dominique LOISEAU présente un solde nul au 31 décembre 2012, de même qu'au 31 décembre 2011. Ce compte courant n'a pas été mouvementé sur la période.

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon le 15 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

Auditis
Philippe Dandon

Mazars
Alain Chavance

Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées

(Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2013- Neuvième)

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BERNARD LOISEAU SA, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale, dans sa cinquième résolution, et serait donnée pour une période de dix-huit mois.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période de dix-huit mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée Générale approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions, telle qu'elle vous est proposée dans la cinquième résolution de cette Assemblée

Fait à Annecy-le-Vieux et Dijon le 15 avril 2013

Les Commissaires aux comptes

Auditis
Philippe Dandon

Mazars
Alain Chavance

Rapport spécial sur la réalisation des Opérations d'achat d'actions

Aux actionnaires,

En application de l'article L. 225-209 alinéa 2 du code de commerce, le présent rapport a pour objet de porter à votre connaissance les opérations d'achat d'actions mises en place au sein de notre société.

Le présent rapport comprend en outre l'intégralité des informations devant figurer dans le descriptif du programme de rachat de titres de capital et visées à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF tel que modifié le 30 décembre 2005. Ainsi, nous dresserons tout d'abord le bilan de l'exercice 2011 à travers les deux précédents programmes de rachats d'actions autorisés par les assemblées générales du 18 mai 2011 et du 24 mai 2012 et vous présenterons ensuite les principales caractéristiques du nouveau programme de rachat d'actions que nous soumettrons à votre approbation lors de l'assemblée générale du 6 mai 2013.

A. BILAN DU PROGRAMME PRÉCÉDENT

1. Programme autorisé par l'assemblée générale du 18 mai 2011

L'assemblée générale du 18 mai 2011 de Bernard Loiseau SA avait autorisé le conseil d'administration, pendant une durée de 18 mois à compter de ladite assemblée, soit jusqu'au 19 novembre 2012, à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions.

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 19 mai 2011 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 24 mai 2012 :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 24 mai 2012 :	1.11%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	Néant
Nombre d'actions en portefeuille au 24 mai 2012 :	15 916
Valeur comptable du portefeuille au 24 mai 2012 :	61 060 €
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 24 mai 2012 de 3.95 € :	62 868 €

Opérations effectuées Au titre de son dernier Programme de rachat	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour du dépôt De la note d'information	
	Achats *	Ventes/ Transferts *	Position ouverte à L'achat	Position ouverte à la vente
Nombre de titres	34 450 ⁽¹⁾	27 095 ⁽²⁾	<i>Call</i> achetés : - <i>Puts</i> vendus : - Achats à terme : -	<i>Call</i> achetés : - <i>Puts</i> vendus : - Achats à terme : -
Échéance maximale moyenne			-	-
Cours moyen de la transaction	3.69 €	3.79 €		
Prix d'exercice moyen, le cas échéant : Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant en euros	127 222 €	102 605 €		

(1) 34 450 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité

(2) 27 095 actions vendues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(*) La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (19 mai 2011) et se termine le 24 mai 2012.

Au 24 mai 2012, Bernard Loiseau SA détient 15 916 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Portzamparc) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la chartre de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

2. Programme autorisé par l'assemblée générale du 24 mai 2012

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 25 mai 2012 (jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat) au 29 février 2013.

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe ou indirecte au 29 février 2013 :	1.21%
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	Néant
Nombre d'actions en portefeuille au 29 février 2013 :	17 324
Valeur comptable du portefeuille au 29 février 2013 :	71 022 €
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base du cours de clôture au 29 février 2013 de 4.09 € :	70 855 €

Opérations effectuées Au titre de son dernier Programme de rachat	Flux bruts cumulés*		Positions ouvertes au jour du dépôt De la note d'information	
	Achats *	Ventes/ Transferts *	Position ouverte à L'achat	Position ouverte à la vente
Nombre de titres	10 237 ⁽¹⁾	8 741 ⁽²⁾	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -	Call achetés : - Puts vendus : - Achats à terme : -
Échéance maximale moyenne			-	-
Cours moyen de la transaction	3.82 €	3.90 €		
Prix d'exercice moyen, le cas échéant : Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant en euros	39 147 €	34 054 €		

(1) 10 237 actions achetées dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(2) 8 741 actions vendues dans le cadre d'un contrat de liquidité.

(*) La période concernée débute le jour suivant la date de mise en œuvre du précédent programme de rachat (24 mai 2012) et se termine le 29 février 2013.

Au 29 février 2013, Bernard Loiseau SA détient 17 324 de ses propres actions. La totalité de ces actions sont gérées par un prestataire de service d'investissement (Portzamparc) dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la chartre de déontologie de l'AFEI reconnue par l'AMF.

B. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE MIXTE DU 6 MAI 2013

1. Objectif du programme de rachat

Les actions achetées pourront être utilisées par ordre de priorité décroissant aux fins :

- D'animer le marché secondaire ou la liquidité de l'action Bernard LOISEAU par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF;
- D'attribuer des actions aux salariés de la société et des filiales du groupe Bernard LOISEAU, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions ;
- D'acheter des actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe;
- D'annuler des actions ainsi rachetées.

2. Part maximale du capital – nombre maximal des titres – montant maximal autorisé pour le rachat des titres que la société se propose d'acquérir

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 143 210 actions.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation ainsi que la revente de ces actions seront exécutés dans les limites suivantes : le prix maximum d'achat des actions ne devra pas excéder 15 € par action.

Compte tenu du prix maximum d'achat par action, le montant global maximum allouable au rachat d'actions ne pourra excéder 2 148 150 €.

3. Caractéristique des actions que la société se propose d'acquérir

Les actions ordinaires de la Société sont cotées à la Bourse de Paris – Nyse Alternext
Code ISIN FR0000066961 – Mnemo ALDBL.

Modalité du rachat des actions que la société se propose d'acquérir :

Les actions pourront être rachetées par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant dans le cadre d'un contrat de liquidité.

4. Durée du programme

L'autorisation de rachat de ses propres actions par la société est valable jusqu'au 6 novembre 2014.

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Résolutions relevant d'une décision ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, après avoir constaté que le report à nouveau créditeur au 31 décembre 2012 s'élevait à 38 909,84 euros, décide de l'affecter en totalité en autres réserves, ces dernières étant portées de 80 377,58 euros à 119 287,42 euros, étant précisé que la réserve légale s'élève à 179 012,50 euros.

Après avoir constaté que les comptes sociaux de BERNARD LOISEAU SA font ressortir au 31 décembre 2012 un bénéfice net de 92 373,73 euros, l'Assemblée générale décide qu'une somme de 57 284 euros, soit 0.04 euros par action, soit distribuée à titre de dividendes aux actionnaires et que le solde soit affecté en report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'Assemblée générale constate qu'il a été mis en distribution, au titre des trois exercices précédents, les dividendes suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE PAR ACTION	REVENUS ELIGIBLES OU NON A L'ABATTEMENT
2011	0.05 €	Réfaction de 40% lorsque celle-ci était applicable
2010	0	N/A
2009	0	N/A

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la présentation qui lui a été faite des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 et du rapport des Commissaires aux comptes, faisant apparaître un chiffre d'affaires consolidé de 9 560 122 euros et un résultat net consolidé part du Groupe bénéficiaire de 113 214 euros, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'ils lui sont présentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve lesdites conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'administration d'acheter et de vendre des actions de la société)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, pendant une nouvelle période de 18 mois à compter de ce jour, à procéder, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, aux dispositions du règlement 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive « abus de marché » n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et aux articles 241-1 à 241-6 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social, en vue :

- (i) Soit d'assurer l'animation sur le marché de l'action BERNARD LOISEAU par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF;
- (ii) Soit de l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, objectif valable jusqu'au transfert sur le marché Alternext ;
- (iii) Soit l'annulation de titres ainsi rachetés par voie de réduction de capital, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée générale extraordinaire de la neuvième résolution ci-après autorisant le Conseil d'administration à procéder à l'annulation des actions rachetées ;
- (iv) De mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute autre opération conforme à la législation en vigueur.

Le prix unitaire maximum d'achat des actions est fixé, hors frais, à 15 euros.

Les achats d'actions de la société pourront porter sur un nombre maximum de 143 210 actions, soit 10% du capital. Le montant maximal que la société sera susceptible de payer, dans l'hypothèse d'achats au prix maximal de 15 euros par action, s'élèvera hors frais et commissions à 2 148 150 euros. A aucun moment, la société ne pourra détenir plus de 10% du capital social.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs, y compris en période d'offre publique dans les limites permises par la réglementation en vigueur. La part maximale du capital acquise par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Cette autorisation remplace celle accordée par l'Assemblée générale mixte annuelle au cours de la séance du 24 mai 2012 dans sa cinquième résolution.

En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, notamment en vue de la tenue des registres d'achats et vente d'actions ;
- remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire en vue de la parfaite exécution de cette opération.

L'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration, dans les différents cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation du capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou encore de toute autre opération portant sur les capitaux propres, le pouvoir d'ajuster les prix d'achat susvisés afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat d'administrateur de Madame Dominique Loiseau demeurant au 33 rue Gambetta -21210 SAULIEU, est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2019 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale ayant constaté que le mandat d'administrateur de Madame Catherine Loiseau demeurant au 34B, avenue de la Mavéria 74940 Annecy le Vieux, est arrivé à son terme, décide de renouveler ce mandat pour une durée de six années, soit jusqu'à l'Assemblée générale à tenir au cours de l'année 2019 et qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Résolutions relevant d'une décision extraordinaire

NEUVIEME RESOLUTION

(Autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto-détenues par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation à conférer au Conseil d'administration pour réduire le capital social, autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social par voie d'annulation de toute quantité d'actions achetées en application de la cinquième résolution dans la limite autorisée par la loi, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

Le nombre maximal d'actions pouvant être annulées par la société en vertu de la présente autorisation est de 10% des actions par période de 24 mois, qui composeront le capital de la société à l'issue de la présente assemblée.

L'Assemblée générale donne les pouvoirs les plus larges au Conseil d'administration pour arrêter les modalités d'annulation d'actions, pour imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur valeur nominale sur tous comptes de réserves disponibles ou primes ainsi que sur la partie de la réserve légale excédant 1/10^{ème} du capital social, et pour apporter aux statuts les modifications découlant de la présente autorisation et pour accomplir toutes formalités nécessaires.

L'autorisation objet de la présente résolution est donnée pour une durée de dix huit mois. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée générale du 24 mai 2012.

DIXIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour l'exécution des décisions de l'Assemblée)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de droit.